

VILLE DE MARSEILLE

MAIRIE D'ARRONDISSEMENTS

13^e et 14^e

CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS

Procès-verbal in extenso

de la Séance du 21 juin 2016

BASTIDE SAINT-JOSEPH - 72, RUE PAUL COXE - 13014 MARSEILLE

La Séance est ouverte à 15 h, sous la présidence de M. Stéphane RAVIER, Maire du 7^e Secteur de Marseille.

Monsieur RAVIER.- Mesdames et Messieurs, bonjour ! On va pouvoir commencer, je commence par l'appel.

M. RAVIER procède à l'appel nominal des élus

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS PEUT DELIBERER.

Approbation du compte rendu in extenso de la séance du 30 mars 2016

Monsieur RAVIER.- Avez-vous des remarques sur ce procès-verbal in extenso de la séance du Conseil d'Arrondissements du 30 mars 2016 ? (*Aucune remarque*)

LE COMPTE RENDU IN EXTENSO DE LA SEANCE DU 30 MARS 2016 EST APPROUVE A L'UNANIMITE
(*Les élus non inscrits - non apparentés étant absents*)

Monsieur RAVIER.- Merci. Nous pouvons passer aux rapports à l'ordre du jour.

RAPPORT N° 16-44 7S - FINANCES - Compte d'exécution de l'État Spécial du 7^e groupe d'Arrondissements pour 2015.
Seconde lecture

Monsieur RAVIER, rapporteur.- Il s'agit de régulariser puisque lorsque nous vous l'avons présenté, plus précisément Mme MUSTACHIA, les centimes n'ont pas été évoqués, et la Ville de Marseille m'a demandé de bien les faire figurer sur ce rapport. Donc, pas de problème, c'est ce qui figure sur le rapport. Je vais vous en épargner la lecture, vous l'avez sous les yeux. Si vous n'y voyez pas d'inconvénient, à moins qu'il y ait une intervention, nous passons au vote.

Monsieur MARI.- Monsieur le Maire, je voudrais faire une intervention. Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous rassure, je ne vais pas refaire le débat du Compte d'Exécution puisque nous l'avons eu la dernière fois, mais je ferai simplement une petite remarque. Comme nous sommes dans l'Etat Spécial et donc dans les finances publiques, je vous avais demandé en début d'année l'accès aux factures de vos vœux. Vous aviez indiqué par voie de presse qu'elles se montaient à 30 000 euros. Je vous ai sollicité par courrier, par mail, j'ai sollicité votre Cabinet, et je n'ai jamais eu de retour. Donc, est-ce que vous avez quelque chose à cacher, Monsieur le Maire ? Je ne suis pas procédurier, donc je ne vais pas commencer à mettre en place les courriers procéduriers qui vont bien. Donc je vous demande : à la fin de ce Conseil, est-ce que je pourrais avoir un rendez-vous avec le Directeur des Services ou le Directeur des Finances, pour accéder à l'ensemble des factures et constater, par rapport à la présentation à nos concitoyens, eu égard à la représentation que nous représentons, l'ensemble des factures et vérifier que le montant s'élève bien à 30 000 euros ?

Monsieur RAVIER.- Très bien. M. MARI, vous l'avez évoqué, vous souhaitez un rendez-vous avec Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur Général des Services. Je vous invite à les contacter l'un après l'autre, ils vous répondront et ils vous fixeront un rendez-vous dès que leur agenda le leur permettra, sans aucun problème.

Monsieur MARI.- Très bien !

Monsieur RAVIER.- Sur ce, nous passons au vote.

LE RAPPORT N° 16-44 7S EST ADOPTE A LA MAJORITE

(*Vote "pour" du groupe "Marseille Bleu Marine", vote "contre" des élus Front de Gauche, abstention du groupe "Marseille en avant" et du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, les élus non inscrits - non apparentés étant absents*)

RAPPORT N° 16-29311-DF - 16-45 7S - DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES - SERVICE CONTROLE BUDGETAIRE ET COMPTABILITE – Arrêté du Compte de Gestion de la Ville de Marseille relatif à l'exercice 2015. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur RAVIER, rapporteur.- Arrêté du Compte de Gestion de la Ville de Marseille relatif à l'exercice 2015. Concernant les chiffres qui manquent, vous les avez sous les yeux. Encore une fois, je vous ferai grâce de la lecture. S'il n'y a pas d'intervention, nous mettons donc ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 16-29311-DF - 16-45 7S EST REJETE A LA MAJORITE

(Vote "contre" du groupe "Marseille Bleu Marine", vote "pour" du groupe "Marseille en avant", abstention du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des élus Front de Gauche, les élus non inscrits - non apparentés étant absents)

Monsieur MARI.- Excusez-moi, Monsieur le Maire, il y a quelque chose que je n'ai pas compris. C'est la première fois que je vois que l'on vote un Etat Spécial et qu'ensuite on vote "contre" l'arrêté du Compte de Gestion. Je n'ai pas compris.

Monsieur RAVIER.- C'est le Compte de Gestion de la Ville, M. MARI, et non pas du Secteur. Vous l'avez fait remarquer tout à l'heure, nous sommes dans l'opposition.

Monsieur MARI.- Cela veut dire que vous mettez en doute la sincérité des dépenses de la Ville de Marseille. Nous, on ne les met pas en doute pour vous.

Monsieur RAVIER.- On n'est pas obligé de donner quitus à la Ville de Marseille. Nous sommes dans l'opposition, vous l'avez dit vous-même tout à l'heure, vous êtes dans l'opposition dans cette Mairie de Secteur, c'est vrai beaucoup moins que vos amis de la Mairie Centrale. Mais, nous, nous sommes dans l'opposition vis-à-vis de la Mairie Centrale, donc nous le manifestons ainsi.

RAPPORT N°16-29112-DVSCEJ – 16-46 7S - ELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE - SERVICE DE LA VIE SCOLAIRE – Restauration scolaire - Participation des convives aux prix des repas servis dans les écoles maternelles et élémentaires et les collèges en gestion municipale - Attribution d'un tarif social. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame D'ANGIO, rapporteur.- Ce rapport a pour objet l'approbation de la participation financière des convives au prix des repas servis dans les écoles maternelles et élémentaires et dans les collèges en gestion municipale. Comme l'an dernier, nous constatons une fois de plus qu'il y a une augmentation du prix des repas, minime certes, mais une augmentation quand même, une variation en moyenne de 1 %. Cette variation s'applique également aux montants du Quotient Familial permettant aux familles de bénéficier de tarifs réduits.

Nous passons donc de 3,42 euros à 3,45 euros pour les cantines des écoles maternelles et élémentaires, et à un tarif trimestriel pour les 6^e et 5^e du Collège Clair Soleil à 148,78 euros, au lieu de 147,31 euros, et pour les classes de 4^e et 3^e, à 165,55 euros au lieu de 163,91 euros. Seuls les articles 2, 5 et 6 de la délibération du 29 juin 2015 sont modifiés en ce sens. Le tarif des garderies reste donc inchangé, soit 3 euros.

Monsieur le Maire, je vous prie de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme D'ANGIO. Avez-vous des interventions ? S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce rapport au vote.

LE RAPPORT N° 16-29112-DVSEJ - 16-46 7S EST REJETE A LA MAJORITE

(Vote "contre" du groupe "Marseille Bleu Marine", du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des élus Front de Gauche, vote "pour" du groupe "Marseille en avant", les élus non inscrits - non apparentés étant absents)

RAPPORT N° 16-29100-DS – 16-47 7S - DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS –Approbation de l'exonération de la redevance du Boxing Club Saint-Jérôme pour la période du 27 avril 2016 au 26 avril 2017. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur GIORGI, rapporteur.- Ce rapport a pour objet l'approbation de l'exonération, au bénéfice du Boxing Club Saint-Jérôme, de la redevance due pour l'occupation d'un équipement vétuste situé 14 avenue des Balustres, dans le 13^e arrondissement, pour la période du 27 avril 2016 au 26 avril 2017. Le montant ainsi exonéré est de 3 000 euros. Monsieur le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. GIORGI. S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce rapport au vote.

LE RAPPORT N° 16-29100-DS - 16-47 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

(Vote "pour" du groupe "Marseille Bleu Marine", du groupe "Marseille en avant", du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des élus Front de Gauche, les élus non inscrits - non apparentés étant absents)

RAPPORT N° 16-29205-DAH – 16-48 7S - DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT- DIRECTION DES RESSOURCES PARTAGEES – Gestion des espaces extérieurs des groupes Lilas - Oliviers (13^e), Saint-Barthélemy, Vert Bois (14^e), Bleuets - Lavandes - Eglantiers (13^e), Château Saint-Loup (10^e) – Saint-Pierre (5^e) et Blancarde (12^e) - Subventions à Habitat Marseille Provence au titre des dépenses réalisées en 2015. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur GIORGI, rapporteur.- Monsieur le Maire, ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution de subventions à Habitat Marseille Provence pour la gestion des espaces extérieurs de divers groupes des 5^e, 10^e, 12^e, 13^e et 14^e arrondissements, et ce, au titre des dépenses réalisées en 2015. Pour ce qui relève de notre secteur, sont concernés Les Lilas/Oliviers, pour 8 982,18 euros ; Saint-Barthélemy, pour 14 376,55 euros ; Vert Bois, pour 953 euros ; les Bleuets/Lavandes/Eglantiers, pour 2 859,00 euros.

Je réitère mes propos de l'an dernier : comment se fait-il que de tous les groupes HLM concernés par ce rapport, les seuls à ne pas être l'objet de charte de qualité de la Ville de Marseille soient situés dans les 13^e et 14^e arrondissements ?

De plus, nous devons contribuer à subventionner les espaces publics quand les pouvoirs publics continuent à laisser une minorité de personnes détériorer ces espaces. En l'occurrence, l'année passée au Groupe Lilas/Les Oliviers, deux locaux ont été incendiés et une école a été vandalisée. Je maintiens donc qu'il faut procéder par ordre et commencer par restaurer l'état de droit dans ces quartiers.

Monsieur le Maire, je vous demande de mettre ce rapport au vote.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. GIORGI. Avez-vous des interventions sur ce rapport ?

Madame MASSE.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, je voudrais que l'on profite aussi de ce rapport pour peut-être aussi faire une minute de silence pour le petit Saïd qui a perdu la vie à Frais Vallon, la plupart des politiques vont dire que les accidents de la vie sont terribles..., mais je pense que nous nous devons aujourd'hui, nous tous, d'observer une minute de silence pour ce jeune homme et pour soutenir sa famille et ses amis, et ce quartier de Frais Vallon aussi.

Monsieur RAVIER.- En plein rapport et en plein Conseil...

Madame MASSE.- ...Cela m'a étonnée que vous ne le fassiez pas dès le début du Conseil.

Monsieur RAVIER.- Mme MASSE, s'il y a bien quelqu'un dans cette tragédie qui devrait se faire modeste, petit, voire même absent, c'est bien vous, Mme MASSE ! Avec le nom que vous portez et la proximité qui est la vôtre avec Monsieur votre frère, qui a été le Président de la Commission Voirie de 2008 à 2014 et qui n'a pas fait un centimètre carré de voirie à Frais Vallon alors que les rapports abondaient sur la dangerosité des lieux ! Mme MASSE, soyez modeste ! Soyez discrète ! J'allais dire que vous venez de dépasser la limite de l'indécence et de l'outrance !

(Propos simultanés de Mme MASSE)

Monsieur RAVIER.- Mme MASSE, vous êtes en train de vouloir faire des profits électoraux sur un gamin qui a perdu la vie parce qu'un chauffard est passé par là et aussi en raison de l'incurie de votre frère qui n'a pas répondu aux doléances, ô combien justifiées, de celles et ceux qui manifestaient le danger sur ces lieux ! Alors que nous, depuis que nous sommes là, nous avons déjà entrepris des travaux pour sécuriser les lieux et nous avons fait en sorte que ces travaux soient faits, malheureusement trop tard pour ce jeune homme, mais dès le mois prochain, alors que vous n'avez pas bougé le petit doigt !

Et vous voudriez aujourd'hui vous faire passer pour celle qui a un sentiment, la larme à l'œil ! Mais c'est votre politique, celle de la larme de crocodile à faire pleurer Margot, la politique de la larme ! Eh bien, nous, notre politique, c'est d'agir ! Malheureusement nous n'avons pas pu le faire à quelques semaines près.

Par contre, nous avons agi depuis un an et demi, sous l'impulsion de M. DUDIEUZERE, mon Adjoint, alors que pendant dix ans vous n'avez rien fait et alors que les accidents se succédaient les uns après les autres !

Alors, aujourd'hui, l'indécence qui est la vôtre est la même que celle de votre frère, qui s'est fendu d'une réponse et d'une interview à La Provence alors que le corps de ce gamin n'était pas encore mis en terre. Honte à vous, Mme MASSE ! Honte à vous et à votre frère ! Vous êtes ignoble ! C'est dans ce domaine-là que l'on vous reconnaît, et vous êtes les meilleurs !

Monsieur JOHSUA.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, la vie de nos arrondissements n'est pas du tout facile, nous le savons tous, et M. GIORGI, qui a présenté le rapport dont on est en train de discuter, a fait des commentaires qui me paraissent difficilement acceptables. Vous voyez, je ne hausse pas le ton, mais je dis ce que je pense.

Quand les situations sont difficiles, quand vous avez par exemple une voiture qui commence à être désossée, tout le monde sait que l'on va la désosser encore plus. Alors on peut toujours dire qu'il ne faut pas que les

voitures soient désossées, il ne faut pas qu'il y ait d'espaces qui soient dégradés. Evidemment, nous serons tous d'accord là-dessus. Mais nous le savons, par la vie que nous avons, par les enquêtes sur ce dossier, parce que nous le connaissons dans le monde entier, que les gens respectent ce qui est respecté. C'est-à-dire que lorsque les choses sont en bon état, elles ont plus de chances d'être respectées que lorsque ce n'est pas le cas, même si ce n'est pas une certitude.

Depuis le début de cette législature, Monsieur le Maire, nous avons toujours le même débat qui consiste à dire que l'on ne va pas faire en sorte d'investir pour l'amélioration de la situation parce que l'on sait que les gens vont la dégrader. Eh bien, je pense que ce pari est un pari désastreux. Il faut faire le pari inverse ! Et vous apportez la preuve, Monsieur le Maire, que le vivre-ensemble qui vous tient tant à cœur, il est possible de le réaliser à plusieurs milliers sans qu'il y ait aucune dégradation. C'est ce que nous avons fait au Parc de Font Obscure, nous l'avons fait, nous l'avons montré, nous avons laissé les locaux en meilleur état que ce qu'ils étaient au préalable. Donc c'est possible, à condition encore d'y mettre la volonté politique. Et pour tout dire, Monsieur le Maire, ce n'est pas la première fois que je vous indique cette chose-là, mais elle ne s'affiche pas : la volonté humaine, la volonté du cœur. Il ne faut pas laisser les gens dans la difficulté, il faut faire ce que nous avons à faire !

Alors, vous vous êtes opposé dans le rapport, je ne comptais pas intervenir, cela me paraissait évident que vous alliez voter "pour". Et puis je constate qu'il y a encore des critiques par rapport à cette chose-là. Bien sûr, les investissements qui sont faits, il faut les contrôler : cela ne va pas toujours au bon endroit, il y a de l'argent qui n'est pas bien dépensé ; sur tout cela je suis entièrement d'accord pour la critique que l'on peut faire, mais pas au point de laisser les gens dans la difficulté et la misère.

La situation est déjà suffisamment difficile. Faisons le pari inverse, donnons le soutien et faisons en sorte d'organiser avec les populations, vous avez vous-même dit, Monsieur le Maire, dans une émission, qu'il fallait que les gens se prennent en main, mais pour qu'ils se prennent en main, il faut aussi qu'ils aient l'appui, il faut qu'il y ait les deux. Et quand on leur donne la possibilité, ils se prennent en main. Dans ces quartiers où tout le monde pensait que ce n'était pas possible, nous avons fait la preuve par 9, la preuve en quatre lignes, Monsieur le Maire, dont je suis extrêmement fier, extrêmement content, vous devriez l'être aussi d'ailleurs parce que c'est aussi dans nos quartiers que cela montre que c'est possible, que ce n'est pas des populations qu'il faut rejeter... Mais il faut faire l'effort, il faut arrêter de mettre les gens de côté.

Et donc je suis un peu surpris par votre introductif. J'aurais plus espéré, pour une fois, pour une chose qui est banale, qui est simplement un aménagement d'espaces extérieurs, vous auriez donné votre accord. En tout cas, nous, nous le ferons.

Monsieur RAVIER.- Nous n'avons pas encore émis de vote, M. JOSHUA, et les remarques de M. GIORGI sont tout à fait pertinentes. Cette année encore nous soutiendrons, mais sans avoir les yeux fermés. Il est quand même de notre droit et de notre devoir, puisque nous sommes quelque part comptables de l'argent public, de rappeler que dans ce dossier, l'argent public qui est consenti se traduit par des dégradations. Et ces dégradations sont le fait d'individus qui ne se trouvent pas dans cette assemblée. Alors, je ne les connais pas, je ne fais pas comme vous, je ne fais pas des procès d'intention. Tout ce que je sais, c'est que, année après année, subvention après subvention pour que ces structures de quartier tiennent encore debout, il y a des individus qui s'adonnent à ces jeux quotidiens, peut-être pas quotidiens, mais en tout cas récurrents, de dégrader, de saccager.

J'étais ce matin à la crèche Lali, à Corot, avec une Directrice et un personnel totalement investis, totalement dévoués, des locaux qui sont assez agréables et des plantations qui sont faites depuis quelque temps. Et lors du 1^{er} Défi jardin que Mme LELOUIS a lancé il y a deux ans, eh bien, les plantations qui avaient été faites ont été toutes arrachées, remplacées par des tessons de bouteilles, tout avait été saccagé. Vous ne pouvez pas nous accuser là d'avoir oublié la crèche Lali, au contraire ! Mais il se trouve qu'il y a toujours des individus pour tout saccager.

Je ne vais pas vous présenter la liste exhaustive, mais je prendrai l'exemple, et M. MARI en a été le témoin physique, il passait par là ce jour-là, de la piscine que nous avons la chance de gérer au Parc Font Obscure : la saison de baignade va s'ouvrir, juillet-août, et le gardien et moi-même, et surtout lui qui est sur place, il va passer l'enfer, parce qu'il y a des individus de la cité et d'autres cités qui vont venir le soir, qui vont sans doute mettre à nouveau le feu aux buissons, qui lorsqu'on leur aura fait savoir que la piscine ne leur est pas ouverte, vont à nouveau jeter des tessons de bouteilles, uriner, déféquer, menacer le gardien, essayer de défoncer sa porte, peut-être à nouveau empoisonner le chien comme ils l'ont déjà fait. Et pourtant, ce n'est pas la volonté de la Mairie de Secteur qui manque : nous avons fait des réparations, nous avons tout fait pour sauver cette piscine, pour que les 150 gamins des cités et d'ailleurs, qui viennent chaque jour dans ce Centre, puissent bénéficier de cette denrée ô combien rare qu'est une piscine dans cette ville !

Et je reprendrai encore une fois, lorsque la Ville de Marseille nous a interrogés pour savoir quel Centre d'animation nous souhaitions voir être rénové en premier : c'est celui de Font Obscure que nous avons choisi. Gros investissement, plusieurs dizaines milliers d'euros pour refaire la piscine. Je n'ai pas choisi Château-Gombert, c'est Font Obscure que j'ai choisi ! Tout comme les 5 000 euros de l'Espace Culturel Busserine, à la Busserine, tout comme les 250 000 euros que nous avons retenus dans l'enveloppe que le Président

TEISSIER nous accorde pour la voirie, eh bien c'est à Frais Vallon que nous l'investissons, et pas depuis trois semaines que ce pauvre gamin ait été renversé, cela fait un an et demi !

Alors, vos remarques, M. JOSHUA, il faut les faire aux gens qui sont à votre droite, parce que ce sont eux qui étaient aux commandes, et avec vous, depuis toujours, ici ! Alors, nous, les Centres, nous les entretenons avec les moyens qui sont les nôtres, avec l'argent qui est mis à la disposition, quand on ne nous pompe pas 500 000 euros au passage comme l'a fait le Maire de Marseille, eh bien, nous investissons dans tous les Centres !

Et l'on m'a même remercié. Un Président de Club de foot, pour ne pas le nommer, celui de Malpassé, lors de l'inauguration du stade du Merlan, eh bien a remercié tous ceux qui avaient aidé le Club et il s'est senti quand même obligé de remercier la Mairie du 7^e Secteur qui a été la seule, le Maire que je suis a été le seul, le premier à lui avoir accordé un local pour son club, au Centre d'Animation qui se trouve en plein cœur de la cité, parce que mon prédécesseur ne l'avait jamais fait !

Monsieur MARI.- Vous dites des contre-vérités !

Monsieur RAVIER.- Non. En tout cas, c'est ce qu'il a dit publiquement, vous étiez présent et vous ne l'avez pas contredit ! Vous étiez là ! Alors cela lui a arraché le cœur de le dire, cela lui a arraché les tripes, mais c'est une vérité. Et nous sommes à Malpassé, nous ne sommes pas à Saint-Mitre. Mais nous pensons aussi à Saint-Mitre et nous pensons aussi à Château-Gombert, nous pensons à toutes celles et tous ceux qui, eux, méritent, à toute celles et ceux qui se prennent en main, qui ne saccagent rien. Voilà, c'est la seule condition que j'é mets pour que la Mairie de Secteur apporte son aide : je fais un pas si on fait un pas. Il faut que l'on avance ensemble. Le rapport est donc mis aux voix.

LE RAPPORT N° 16-29205-DAH - 16-48 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

(Vote "pour" du groupe "Marseille Bleu Marine", du groupe "Marseille en avant, du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des élus Front de Gauche, les élus non inscrits - non apparentés étant absents)

RAPPORT N°16-29081-DVSEJ – 16-49 7S - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE - SERVICE DE LA PETITE ENFANCE –
Approbation de l'avenant à la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône, définissant les règles d'accès et d'usage au Portail CAF partenaires. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame SICARD, rapporteur.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, bonjour ! Ce rapport du Service de la Petite Enfance a pour objet l'approbation de l'avenant à la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône qui définit les règles d'accès et d'usage au Portail CAF partenaires, les conditions d'accès partenaires et règles de sécurité à appliquer. Ce portail est un outil qui permet la télédéclaration des données d'activités et financières par les gestionnaires des établissements d'accueil du jeune enfant conventionnés. Ces données sont nécessaires pour traiter les droits des gestionnaires. Monsieur le Maire, je vous demande de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme SICARD. Y a-t-il des interventions sur ce rapport ? (Aucune intervention) Je mets donc aux voix le rapport.

LE RAPPORT N° 16-29081-DVSEJ - 16-49 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

(Vote "pour" du groupe "Marseille Bleu Marine", du groupe "Marseille en avant, du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des élus Front de Gauche, les élus non inscrits - non apparentés étant absents)

RAPPORT N° 16-29089-DVSEJ –16-50 7S - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE - SERVICE DE LA JEUNESSE –
Attribution de subventions de fonctionnement aux associations intervenant dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires - Année scolaire 2014/2015. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame D'ANGIO, rapporteur.- Dans ce rapport, nous devons approuver le versement d'un solde et d'un complément de solde de subventions de 49 836 euros à l'association Chemlana et de 306 euros à l'association Orizon Sud, ainsi que le remboursement de 3 024 euros à la Ville de Marseille pour des activités non réalisées intégralement ou partiellement, dans le cadre des différents temps périscolaires pour l'année 2014-2015. Ce versement n'intervient que maintenant, car l'association n'aurait apparemment pas transmis ses coordonnées bancaires, d'après Mme CASANOVA, ce matin.

Pour information, la liste n'est pas réellement l'objet de ce rapport, les TAP ne changeront pas à la rentrée : les écoles qui ont des TAP le mardi continueront le mardi dès septembre et il en est de même pour celles du jeudi. De plus, la gratuité de ces services nous a été confirmée. Cependant, je pense qu'il est important de souligner que les problèmes continuent dans nos écoles. Si les gens en parlent moins, les problèmes persistent encore. Des animateurs sont toujours sans expérience, il n'y a pas eu de réel projet ni de vraies activités dans certains établissements, et nos enfants sont encore dans l'insécurité dans certaines écoles. Monsieur le Maire, je vous prie de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme D'ANGIO. Avez-vous des interventions ?

Monsieur MARI.- Monsieur le Maire, avant de dire deux mots sur ce rapport, je vais rétablir encore une vérité, comme vous avez dit une contre-vérité tout à l'heure. Je ne peux pas vous laisser dire que nous avons laissé tomber le Club de Malpassé, il y avait un contexte, Monsieur le Maire. Que vous ayez donné un local, c'est vrai, c'est la vérité, je le reconnais, le Président l'a reconnu. Par contre, vous n'êtes pas sans savoir, et je vous invite à vous rapprocher de votre Directrice de l'animation, que cette Maison de Quartier a été affectée par un choix politique à une association qui s'appelle Ischia, une association qui délivre des soins esthétiques pour des femmes habitant les cités, pas que les cités du 13-14, c'est à vocation de soins de beauté et d'esthétique pour l'ensemble des femmes habitant les cités de Marseille. Cette association a été primée par le Sénat, vous vous renseignerez auprès du Bureau du Sénat, Monsieur le Maire.

Et il se trouve que quelques mois avant les élections municipales, cette association n'a plus eu de subvention publique et a dû mettre la clé sous la porte. Et nous étions en discussion avec cette association pour débarrasser les lieux, et vous savez combien c'est compliqué de débarrasser les lieux. Je vous rappelle que vous avez discuté vous-même à la Maison de Quartier de Sainte-Marthe pour faire débarrasser les lieux à l'US 14^e. Eh bien, nous étions également dans la même situation, Monsieur le Maire : une association qui avait pignon sur rue, qui a une envergure nationale, qui est reconnue et qui en arrive à déposer son bilan. Et on a eu de grosses difficultés pour leur dire poliment, eu égard au travail qu'ils ont effectué pendant des années, de partir. Et il était bien entendu que si elle était partie en temps et en heure, des associations du secteur, et pas simplement le Club de Malpassé, auraient eu des créneaux. Alors, après, que vous ayez eu l'opportunité de retrouver une Maison de Quartier vide, c'était facile pour vous d'attribuer des créneaux et un local. Mais voilà, je voulais simplement remettre en place le contexte : on n'a pas voulu viser le Club de Malpassé, simplement.

Et pour revenir au dossier des TAP, Monsieur le Maire, aujourd'hui on peut considérer qu'il y a eu un rythme de croisière avec les jours qui ont été choisis, mardi et jeudi, qui bien sûr étaient préférables au vendredi. Et il faut quand même reconnaître que c'est ma collègue Mme MOZZICONACCI, élue au Conseil Municipal, qui n'a pas arrêté d'interpeller le Maire de Marseille et Mme CASANOVA pour dire qu'il fallait revenir à ces deux demi-journées et non pas mettre le vendredi ; c'était simplement du bon sens, car 3 000 animateurs pour l'ensemble de la ville le vendredi, c'est difficile à trouver et c'est plus facile de trouver 1 500 animateurs puisqu'ils peuvent occuper deux créneaux. Par contre, le problème que nous avons encore avec ces TAP, et là je ne m'adresse pas forcément à vous, je m'adresse plutôt à nos collègues de la majorité, c'est que les parents, comme vous le savez, mettent de moins en moins leurs enfants dans ces TAP. Je ne sais pas si Mme D'ANGIO a vu les chiffres, mais il semblerait que ce soit aux alentours de 50 %, encore moins dans certaines écoles. Et le problème, c'est la qualité de ce qui est délivré aujourd'hui.

L'argent investi par la Ville de Marseille n'est pas à la hauteur des attentes des parents, et on doit mettre en œuvre un PEDT. Donc la proposition que l'on réitère et que l'on réitérera encore jusqu'au bout, c'est que l'on puisse enfin se mettre autour de la table entre les Mairies de Secteur, les parents d'élèves, le tissu sportif, le tissu culturel, l'Adjoint au Sport, l'Adjoint à la Culture, et faire un PEDT, un Plan Educatif De Territoire, de qualité, avec les acteurs. Aujourd'hui, vous avez des théâtres, que ce soit dans notre secteur ou dans d'autres secteurs de Marseille, qui sont vides aux heures d'école, vous avez des stades, vous avez des cours de tennis qui sont vides. Donc, aujourd'hui, ce que l'on demande aussi pour mettre en place le vivre-ensemble qui vous est cher, Monsieur le Maire, c'est que l'on puisse aussi faire des animations à cheval entre deux écoles.

On pourrait, par exemple, avoir entre Château-Gombert et Font Vert une animation, un TAP à mi-chemin, je dis n'importe, mais par exemple au Théâtre du Merlan, une animation culturelle qui permettrait aux enfants de mieux se connaître. Par exemple des cours de tennis de La Rose qui sont vides pendant les temps scolaires, où il pourrait y avoir les enfants de Frais Vallon, les enfants de Saint-Jérôme qui puissent être ici au tennis à cet endroit-là. Voilà notre philosophie des TAP, des TAP qui permettent aux enfants de Marseille de mieux se connaître et des TAP qui permettent d'occuper les équipements sportifs de la Ville de Marseille et les associations culturelles. Mais encore faut-il aussi que la Ville de Marseille paye en temps et en heure les intervenants et on voit que malheureusement, même si là apparemment c'est un petit retard de vitesse comptable, il y a quand même des associations qui, il y a encore quelques mois, n'étaient pas payées sur des factures de 2014.

Monsieur JOHSUA.- Monsieur le Maire, rapidement sur le débat précédent, le fait de mettre ses responsabilités sur la gestion précédente est un classique en politique. Mais comme vous le savez, cela

s'effriche au bout d'un moment. Nous avons un exemple qui vient d'en haut, c'est ce qu'essaye François HOLLANDE en expliquant pendant tout un temps que c'est la faute de SARKOZY, mais plus personne n'y croit. Et un jour, cela va vous arriver pareil, les arguments consistant à dire que c'est la faute à..., on peut le dire, mais cela va s'épuiser. C'est juste un petit commentaire. Au bout d'un moment, il faut assumer, quand on est en responsabilité, cela dépend de ce que l'on fait.

Deuxièmement, sur le débat que nous avons mené directement, je partage les commentaires de mon collègue, mais aussi les commentaires de Mme D'ANGIO. Nous avons là typiquement un vote extrêmement difficile à faire, parce que nous devons arriver à faire en sorte que les choses fonctionnent le moins mal possible, alors que la logique d'ensemble de cette histoire n'a ni queue ni tête, et que le bilan que nous avons sous les yeux est un bilan désastreux.

Alors si nous disons, sans aucun commentaire, on ne va pas faire ça, on va voter, cela consiste à dire à la moitié des parents d'élèves, parce que c'est quand même la moitié qui sont concernés, que les choses vont bien et que finalement il faut juste un petit peu d'argent en plus que l'on a oublié de donner, pour résoudre le problème maintenant. Ce n'est pas le cas. Alors, on ne va pas revenir en arrière sur ce qui a été décidé, mais il faut quand même l'affirmer. Cette chose-là n'est pas bonne et elle ne peut pas fonctionner comme ça éternellement. Elle ne rencontre que des difficultés. On le savait au départ et cela ne fait que se confirmer, cela ne peut pas marcher comme ça. Il faudra bien que cela s'arrête à un moment ou à un autre.

Sur le vote, précisément, d'abord c'est conflictuel, on ne va pas combler quelque chose évidemment, mais en même temps ce n'est pas un..., on ne peut pas dire, ce n'est pas un satisfecit à ce que l'on veut faire d'une manière générale. Et comme manière de faire quelque chose entre les écoles de Frais Vallon ou d'autres, et de Château-Gombert, eh bien, c'est une excellente idée pour la prochaine fête du vivre-ensemble, on va y réfléchir !

Monsieur RAVIER.- Cela tourne à l'obsession votre vivre-ensemble. Si je ne l'avais pas évoqué, vous ne sauriez pas quoi raconter. Le vivre-ensemble, cher Monsieur, on l'a tous compris, désormais est une idéologie qui relève du religieux. Celui qui ne s'agenouille pas devant le vivre-ensemble est un hérétique, il est brûlé en place publique ! Mais vous êtes des croyants, mais vous n'êtes pas des pratiquants, c'est cela qui me gêne ! Montrez-nous au quotidien que vous êtes "dans" le vivre-ensemble ! Vous êtes "pour" le vivre-ensemble, mais pas "dans" le vivre-ensemble !

Alors, on ne va pas éplucher la vie privée des uns et des autres, par définition elle est privée. Où habitez-vous ? Où mettez-vous vos enfants à l'école ? Avec qui partez-vous en vacances ? Avec qui passez-vous vos week-ends ? Avec qui allez-vous au Stade Vélodrome ? Etc., etc. J'en ai ras-le-bol de vos leçons de morale sur le vivre-ensemble que vous ne pratiquez jamais et que vous imposez à tous ! Les Français de souche ou d'origine européenne, en tout cas installés dans ce pays depuis très longtemps, ont démontré depuis des dizaines d'années qu'ils étaient les plus tolérants du monde, les plus accueillants du monde, personnellement et de par leur organisation politique et sociale. La France est connue dans le monde entier pour être le pays le plus généreux du monde. Et les Français se sont poussés pour accueillir, poussés et poussés, ils ont fait de la place. Qu'est-ce qu'ils reçoivent en échange aujourd'hui si ce n'est le développement du communautarisme, de l'islamisme et du terrorisme ? Avec une immigration délirante qui s'apparente aujourd'hui à une véritable opération de remplacement. Elle est là, la réalité du terrain, Monsieur !

Je vous l'ai dit, M. MARI, je ne suis pas dans les livres, je n'ai pas le temps ! Je suis dans le réel et je dis ce que je vois ! Et j'allais vous faire un procès d'intention parce que je ne sais pas où vous avez grandi, mais moi j'ai grandi ici et je sais ce que c'était il y a seulement une petite trentaine d'années, comme était Le Merlan, comme était Sainte-Marthe, comme était Saint-Just, comme était le centre-ville de Marseille. Ce que j'observe, c'est que cela change radicalement et pas dans le bon sens ! Mais ce n'est pas à moi que vous devez faire ce procès, c'est vous qui êtes aux affaires !

Vous parliez tout à l'heure, M. JOSHUA, de M. HOLLANDE qui rend responsable M. SARKOZY. Mais avant SARKOZY il y a eu JOSPIN, il y a eu MITTERRAND, c'est quoi la différence ? C'est que vous êtes tous au pouvoir depuis toujours ! Donc il est vrai que lorsque vous vous renvoyez la balle, en réalité la balle reste dans le même camp, celui du système. Et nous, nous sommes là depuis quelques mois !

Et encore une fois, j'assume totalement ce rejet de cette religion laïque et obligatoire du vivre-ensemble, pour être dans le réel ! Et dans le savoir-vivre ! Pour qu'il y ait dû vivre-ensemble il faut d'abord qu'il y ait un savoir-vivre et que tout le monde s'accepte. Les Français ont accepté ce qu'aucun autre peuple du monde n'accepterait et ce qu'ils ont en retour, eh bien, ne leur plaît pas et c'est bien logique, et c'est bien normal ! Tant que vous serez dans l'idéologie, M. MARI, on n'en sortira pas. Soyez dans le réel !

Une dernière anecdote. Vous étiez là lors de l'assemblée générale du CIQ de la Rose ?

Monsieur MARI.- Oui.

Monsieur RAVIER.- Alors, je ne voudrais pas me retrouver devant la 17^e Chambre correctionnelle pour avoir désigné une personne par son origine ethnique, mais il y a une personne qui s'est levée, vous vous en souvenez, et qui, manifestement, est plutôt d'origine magrébine, et qui a témoigné du ras-le-bol qui était le

sien, de la présence et du saccage perpétré par des représentants de la communauté Rom, qui, en plus, squattent le terrain à Jean-Paul SARTRE depuis plusieurs mois et vont visiter certaines maisons, dont celle de cette personne, qui nous a dit : "on n'est plus chez nous !" Donc, voilà quelqu'un qui est dans le réel, qui est une personne tout à fait respectable, qui paye ses impôts, qui travaille et qui, en échange, au nom du vivre-ensemble, doit se la boucler, subir ! Eh bien, non ! Et elle a raison de se plaindre !

Alors, puisque vous êtes pour le vivre-ensemble, vous allez prendre une famille Rom devant chez vous, M. MARI, et M. JOSHUA en prendra une autre famille Rom également ! Et quelques clandestins et quelques réfugiés sont arrivés aussi, M. JOSHUA. Vous vous plaigniez la dernière fois, vous nous faisiez part que si vous n'aviez pas pris de réfugiés, c'est parce qu'à Marseille ils n'étaient pas arrivés. Ça y est, ils sont là ! Combien en prenez-vous au nom du vivre-ensemble ?

On passe au vote sur ce rapport.

LE RAPPORT N° 16-29089-DVSEJ - 16-50 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

(Vote "pour" du groupe "Marseille Bleu Marine", du groupe "Marseille en avant, du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des élus Front de Gauche, les élus non inscrits - non apparentés étant absents)

RAPPORT N° 16-29175-DTBN – 16-51 7S - DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION TERRITORIALE DES BATIMENTS NORD – Réfection totale de toitures traditionnelles et étanchéité dans 6 groupes scolaires du 14^e arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux - Financement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame D'ANGIO, rapporteur.- Monsieur le Maire, si vous le permettez, je présenterai les trois rapports 16-51 7S, 16-52 7S et 16-53 7S en même temps.

Ces trois rapports évoquent la réalisation de travaux dans certaines écoles de notre secteur.

Le premier propose la réfection totale de toitures traditionnelles et l'étanchéité dans six groupes scolaires du 14^e arrondissement, pour un montant de 475 000 euros correspondant aux études et travaux. La présence d'amiante empêche de simples réparations et il convient de procéder à la mise en place complexe d'isolations afin de respecter la nouvelle réglementation thermique. Sont concernés : le groupe scolaire Merlan Village, le groupe scolaire de La Visitation, l'école élémentaire Saint-Gabriel, le groupe scolaire Saint-Barthélemy SNCF, le groupe scolaire La Batarelle et le groupe scolaire Vayssière 1.

Le deuxième rapport propose la réfection des sols de sept groupes scolaires du 14^e arrondissement, pour un montant de 1 615 000 euros, pour les études et les travaux. En effet, les sols de nombreux établissements scolaires sont fortement dégradés et leur réparation devient inefficace. Sont concernés : le groupe scolaire Canet Jean Jaurès, le groupe scolaire Clair Soleil, le groupe scolaire Saint-Barthélemy SNCF, l'école élémentaire Font Vert, le groupe scolaire Saint-Joseph Les Micocouliers, le groupe scolaire Saint-Barthélemy Les Flamants et la maternelle Simiane.

Le troisième rapport évoque le remplacement complet des systèmes de sécurité incendie dans trois groupes scolaires du 14^e arrondissement, à hauteur de 315 000 euros pour les études et les travaux. Sont concernés : le groupe scolaire Canet Jean Jaurès, le groupe scolaire Canet Larousse et le groupe scolaire Saint-Barthélemy SNCF.

Ces travaux ont été définis lors de la réunion tripartite qui a eu lieu entre le Préfet, l'Education nationale et la Ville de Marseille, c'est ce que nous a communiqué Mme CASANOVA ce matin. Le récapitulatif de tous ces travaux qui doivent avoir lieu dans nos écoles devrait nous être transmis d'ici peu. Je pense que nous sommes tous d'accord ici sur la nécessité de la réalisation de ces travaux dans nos écoles. Travaux que nous avons d'ailleurs, pour la plupart, déjà demandés à la Mairie Centrale depuis bien longtemps, par courrier ou lors de nos interventions au Conseil Municipal, comme pour l'école élémentaire Font Vert qui a subi un dégât des eaux il y a deux ans maintenant. Mais nous l'avons bien compris, il faut de la patience dans nos écoles marseillaises !

De plus, nous, nous regrettons que d'autres établissements ne soient toujours pas pris en compte. Aucune école du 13^e arrondissement n'est concernée dans notre ordre du jour. Pourtant, le sol de l'école des Oliviers mériterait aussi d'être refait, le réfectoire de l'école Athéna agrandi, le dortoir de la Cerisaie créé ou la cour de la Maurelle rénovée. La Ville de Marseille doit prendre ses responsabilités dans toutes les écoles marseillaises, aucune ne doit être laissée de côté. Alors, ce sont des millions d'euros qui sont à l'ordre du jour de notre Conseil pour nos écoles, certes, mais force est de constater que ce n'est pas suffisant.

Monsieur le Maire, je vous prie de mettre ces trois rapports aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme D'ANGIO. Y a-t-il des interventions ?

Madame PONCET-RAMADE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, je suis entièrement d'accord, il faut beaucoup de patience pour la réhabilitation des écoles, mais il faut toujours aussi de l'intelligence, ce qui a l'air de manquer profondément. En effet, la réfection des toitures par isolation est obligatoire, c'est la nouvelle réglementation thermique. Donc, elle ne s'est faite que parce qu'elle était obligatoire. Par contre, on peut rester comme avant, on fait l'isolation, on n'en profite pas alors qu'il y a les échafaudages, que l'on va déposer des tuiles, pour mettre des panneaux solaires thermiques ou photovoltaïques. L'année dernière ou il y a deux ans, nous avons eu le bonheur d'installer dans la Ville de Marseille des panneaux solaires thermiques ou photovoltaïques sans isolation préalable et là, maintenant on fait l'isolation et pas de solaire. C'est-à-dire que l'on ne peut jamais avoir les deux en même temps, alors qu'il vaudrait mieux faire les deux en même temps, il me semble. Donc je trouve regrettable ce genre de décision, parce que cela diminuerait considérablement les coûts de fonctionnement des écoles, s'il n'y avait plus d'eau chaude à payer et s'il y avait de l'électricité gratuite, le coût de fonctionnement des écoles diminuerait. Mais c'est vrai qu'il ne faut pas mélanger l'investissement et le fonctionnement, pourtant c'est la même source qui paie les deux. Mais ceci est une évidence qui n'est pas donnée à tout le monde.

De la même façon, si vous voulez régler le problème des sols, c'est complètement scandaleux parce qu'on le voit, parce qu'il y a des dalles qui sont soulevées, on voit que l'amiante est là. Pour l'amiante, on dit : "le cancer du poumon, c'est le tabac", non ! Parce que le cancer du poumon dû au tabac, ce sont les bronches, et le cancer dû à l'amiante, c'est un cancer alvéolaire. Donc on nous fait prendre des vessies pour des lanternes, une fois de plus.

Bien sûr, je voterai ce rapport, mais je déplore le manque de prévision de gestion que nous pourrions proposer en disant que chaque fois que l'on refait un toit, on en profite pour mettre des éléments qui diminueraient les coûts de fonctionnement de ces toits, et on se borne à ne pas le faire. Parce que quand on veut mettre des panneaux solaires, on découvre que l'on a précisément isolé. Le précédent Adjoint m'avait dit : "mais en mettant le photovoltaïque, on assure l'isolation". Non, on assure l'étanchéité. Mais l'étanchéité, ce n'est pas l'isolation. L'étanchéité c'est pour être à l'abri de la pluie. L'isolation, c'est pour moins dépenser de calories. Je vous remercie.

Monsieur RAVIER.- S'il n'y a pas d'intervention, on passe au vote du rapport 16-51 7S.

LE RAPPORT N° 16-29175-DTBN - 16-51 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

(Vote "pour" du groupe "Marseille Bleu Marine", du groupe "Marseille en avant, du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des élus Front de Gauche, les élus non inscrits - non apparentés étant absents)

RAPPORT N° 16-29174-DTBN – 16-52 7S - DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION TERRITORIALE DES BATIMENTS NORD – Réfection des sols de 7 groupes scolaires du 14^e arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux - Financement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur RAVIER.- On passe au vote du rapport 16-52 7S.

LE RAPPORT N° 16-29174-DTBN - 16-52 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

(Vote "pour" du groupe "Marseille Bleu Marine", du groupe "Marseille en avant, du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des élus Front de Gauche, les élus non inscrits - non apparentés étant absents)

RAPPORT N° 16-29176-DTBN – 16-53 7S - DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION TERRITORIALE DES BATIMENTS NORD – Remplacement des systèmes de sécurité incendie (SSI) dans 3 groupes scolaires du 14^e arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux - Financement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur RAVIER.- On passe au vote du rapport 16-53 7S.

LE RAPPORT N° 16-29176-DTBN - 16-53 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

(Vote "pour" du groupe "Marseille Bleu Marine", du groupe "Marseille en avant, du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des élus Front de Gauche, les élus non inscrits - non apparentés étant absents)

Monsieur RAVIER.- Donc unanimité sur les trois rapports.

RAPPORT N° 16-29068-DVSEJ – 16-54 7S - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE - SERVICE DE LA VIE SCOLAIRE –
Approbation de l'opération - Renouvellement des postes informatiques des directions des écoles publiques communales du 1^{er} degré 2016-2021. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame D'ANGIO, rapporteur.- Monsieur le Maire, je vais présenter les rapports 16-54 7S et 16-55 7S ensemble. Ces deux rapports demandent, pour le premier, l'approbation de l'affectation de 450 000 euros pour le remplacement des postes informatiques des Directions des écoles publiques communales du 1^{er} degré et, pour le second, l'approbation de l'affectation de 270 000 euros pour le renouvellement progressif d'une grande partie des chariots de ménage, aspirateurs, dessertes en inox, qu'utilisent les agents municipaux de nos écoles. Monsieur le Maire, je vous prie de mettre ces deux rapports aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme D'ANGIO. Je mets donc au vote le premier rapport, le 16-54 7S.

LE RAPPORT N° 16-29068-DVSEJ - 16-54 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

(Vote "pour" du groupe "Marseille Bleu Marine", du groupe "Marseille en avant, du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des élus Front de Gauche, les élus non inscrits - non apparentés étant absents)

RAPPORT N° 16-29074-DVSEJ – 16-55 7S - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE - SERVICE DES RESSOURCES PARTAGEES –
Approbation d'une affectation de programme pour le remplacement de matériel et mobilier destinés aux agents des écoles. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur RAVIER.- Je mets maintenant au vote le second rapport, le 16-55 7S.

LE RAPPORT N° 16-29074-DVSEJ - 16-55 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

(Vote "pour" du groupe "Marseille Bleu Marine", du groupe "Marseille en avant, du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des élus Front de Gauche, les élus non inscrits - non apparentés étant absents)

RAPPORT N°16-29216-DGAVE- 16-56 7S - DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS –
Groupe scolaire Mirabilis ZAC de Sainte-Marthe - 14^e arrondissement - Indemnisation du lauréat et des artistes non retenus dans le cadre du 1% artistique pour cette opération. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame D'ANGIO, rapporteur.- Ce rapport a pour objet le paiement des œuvres aux artistes retenus ainsi que l'indemnisation des artistes non retenus dans le cadre du 1 % du Concours artistique.

En application de l'article 59 de la loi du 22 juillet 1983, relative à la décentralisation, les Collectivités Locales doivent consacrer un pourcentage du montant de la construction de certains bâtiments publics à l'insertion d'œuvres d'art dans les réalisations qui faisaient l'objet de la même obligation à la charge de l'Etat. Lors de la séance du 5 avril 2016, le Comité artistique s'est réuni et a procédé à la sélection et au choix d'un artiste pour l'opération du Groupe scolaire Mirabilis, dans la ZAC de Sainte-Marthe. L'artiste retenu est M. Emmanuel Lagarrigue. Donc ce rapport a pour objet le versement de 54 600 euros TTC à M. Lagarrigue, le défraiement de la personne qualifiée présente au Comité artistique, d'un montant de 200 euros, le versement de 3 000 euros à M. Benjamin Dufour et 3 000 euros à Olga Kisseleva, pour l'indemnisation en tant qu'artistes non retenus. Monsieur le Maire, je vous prie de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme D'ANGIO. Je rappelle que c'est dans cette salle d'ailleurs que nous avons accueilli les jeunes élèves des différentes écoles pour qu'ils puissent recevoir le CD sur lequel est gravé leurs chansons qu'ils ont eux-mêmes créées et chantées, et que la Mairie des 13^e et 14^e arrondissements finance ce genre d'activités, le plan Ecole Quartier, la Classe à Chanson, sur les écoles de son secteur, mais aussi sur le secteur de la "sainte vierge" du 15-16, qui elle aussi nous donne des leçons de morale, d'accueil, de vivre-ensemble à longueur d'année, mais qui a refusé de reconduire cette opération !

Et nous avons donc financé, sans doute en raison de notre haine, de notre rejet de l'autre, nous avons financé aussi les écoles de la Maurelette, de Campagne Lévêque, des Aygalades Oasis et du Castellas. On fait quand même plus haineux et j'en ai connu qui sont plus dans le rejet. Voilà, maintenant il faut faire le boulot de Mme GHALI ! Alors, encore une fois, gardez vos leçons de vivre-ensemble !

S'il n'y a pas d'intervention, on peut passer au vote.

LE RAPPORT N° 16-29216-DGAVE - 16-56 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

(Vote "pour" du groupe "Marseille Bleu Marine", du groupe "Marseille en avant, du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des élus Front de Gauche, les élus non inscrits - non apparentés étant absents)

RAPPORT N°16-29085-DVSEJ- 16-57 7S - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE - SERVICE PETITE ENFANCE – Lancement d'une consultation pour la mise en place de nouveaux marchés destinés à l'élaboration de menus adaptés à la diététique des très jeunes enfants dans les crèches municipales, à la fourniture et à la livraison des denrées brutes et de repas spécifiques pour les enfants atteints d'allergies alimentaires. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame D'ANGIO, rapporteur.- Ce rapport a pour objet le lancement d'une consultation pour la mise en place de nouveaux marchés destinés à élaborer des menus mensuels adaptés à la diététique des très jeunes enfants accueillis dans les crèches et la fourniture de denrées alimentaires, ainsi que la fourniture et la livraison de repas spécifiques pour de jeunes enfants atteints d'allergies alimentaires. Les marchés seront conclus pour deux ans, reconductibles deux fois. Monsieur le Maire, je vous prie de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme D'ANGIO. S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix ce rapport.

LE RAPPORT N° 16-29085-DVSEJ - 16-57 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

(Vote "pour" du groupe "Marseille Bleu Marine", du groupe "Marseille en avant, du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des élus Front de Gauche, les élus non inscrits - non apparentés étant absents)

RAPPORT N°16-29080-DVSEJ- 16-58 7S - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE - SERVICE DE LA PETITE ENFANCE – Modification du règlement de fonctionnement des établissements municipaux d'accueil du jeune enfant. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame D'ANGIO, rapporteur.- Ce rapport concerne la modification du règlement de fonctionnement des établissements municipaux d'accueil du jeune enfant. C'est une modification sur l'annexe 2. Il s'agit d'adapter le contrat d'admission pour permettre aux familles d'autoriser la mise à disposition d'informations, comme les ressources annuelles, le nombre d'enfants à charge, par une interconnexion entre les fichiers de la CAF des Bouches-du-Rhône et du service de la petite enfance. Cela permettra de calculer la participation des familles aux frais de garde et ainsi d'éviter la production de justificatifs. Monsieur le Maire, je vous prie de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme D'ANGIO. Y a-t-il des interventions ?

Monsieur JOHSUA.- J'avais prévu dans mon intervention de ne pas insister plus sur l'aspect très problématique de ce que nous allons être amenés à voter, il s'agit de transmission de fichiers. Ce sont des choses qu'il faut faire avec une très grande prudence. Dans le rapport, je crois, à moins que je me sois trompé, il n'y a pas de référence à un avis de la CNIL pour cette question-là, et je suis très troublé par cela. Parce que qui dit collecte de fichiers, dit obligatoirement des problèmes d'informatique et dit l'autorisation de la CNIL. Alors, je vois bien comment on peut s'orienter dans ces choses-là, on va commencer par ça et cela va se généraliser. La mise en cause des libertés individuelles n'est pas un souci que l'on peut simplement faire démarrer au début d'une discussion en disant : "voilà ce qui fait partie des droits de l'homme, ce qui est interdit..." C'est une question tout à fait fondamentale. D'abord, on peut imaginer aussi simplement de dire : on va maintenant vérifier, famille par famille, avec une connexion de fichiers à la CAF. On va peut-être demander la prochaine fois une connexion avec les Impôts et on va avoir une connexion générale de tous les fichiers de la population ! Vous me direz : si on n'a rien à se reprocher, pourquoi pas ? Ce serait un coup classique pour ceux qui ne comprennent rien à la défense des droits individuels ! Mais il y a des règles dans ce pays, il y a des lois !

Alors, je ne vais pas dire que ce qui est proposé est illégal, je n'en sais rien. Je suppose que si M. GAUDIN veut faire cela, c'est qu'il a quand même vérifié. Mais je suis troublé, profondément troublé, et il est hors de question que l'on vote une chose de ce type-là sans même s'interroger sur la façon de le faire ! Bien entendu qu'après cela va se généraliser, cela va se généraliser à toutes les questions ! Et, par exemple, au moment où les gens vont inscrire leurs enfants à l'école primaire, à l'école de la République, qui a le devoir d'inscrire tous les enfants qui sont là, on va aussi collecter pour savoir si les papiers sont corrects, etc. Ceci, vous n'êtes peut-être pas "pour", Monsieur le Maire, pas pour la question des sans-papiers, mais en général, pour la question des droits individuels. On commence comme ça et on ne sait pas trop où cela peut s'arrêter. Et il y a bien longtemps de cela, et cela m'avait surpris, un des membres de votre majorité était intervenu pour dire à quel point il était dangereux de commencer à donner un..., la possibilité de le verbaliser face à ces propres caméras et non pas à la Police Nationale. Alors ce n'est pas exactement la même question, mais ce sont des questions qui sont très proches, c'est-à-dire qu'il faut faire extrêmement attention à cela. Et bien sûr

qu'il y a un problème de contrôle pour savoir quel est le niveau de paiement que l'on va demander aux familles, ceci, je comprends bien quel est le souci, donc je ne dénigre absolument pas le souci, je comprends bien qu'il y en a qui truquent, je comprends tout ça, mais pas avec la solution qui nous est proposée là, à savoir une connexion des fichiers informatiques de ce type-là. Je pense que cela pose un gros problème. J'appelle donc vraiment mes collègues à prendre la mesure de ce qui nous est demandé là et à s'opposer avec vigueur à cette façon de faire.

Monsieur RAVIER.- Y a-t-il d'autres interventions ?

Madame MASSE.- Je ne voudrais pas m'associer aux propos de mon collègue, parce qu'ensuite il a parlé des caméras de surveillance de la Police. Sur ce sujet-là, nous, nous sommes convaincus du besoin, de l'efficacité de ces caméras et pour tous les besoins qui peuvent être mis en place...

Mais ce rapport, si vous n'avez pas, vous, Monsieur le Maire, des réponses à nous apporter, pour ma part je m'abstiendrai sur ce rapport pour avoir une information tout simplement très réglementaire sur la CNIL. Je ne peux pas imaginer que la Ville de Marseille, l'Institution ne l'ait pas fait, mais c'est vrai qu'il n'y a aucune précision, et si vous ne l'avez pas, pour ma part ce sera ma position. Merci.

Monsieur RAVIER.- Vous n'avez pas d'élément de réponse, Mme CORDIER ou M. AIRAUDO ?

Madame CORDIER.- Un fichier, il y a toujours, pour être légal on est obligé d'avoir l'accord de la CNIL. Je ne pense pas que les Services de la Ville de Marseille soient passés à côté de ce problème, je ne peux même pas oser le penser.

Monsieur RAVIER.- Nous pouvons, je crois, passer au vote sur ce rapport.

LE RAPPORT N° 16-29080-DVSEJ - 16-58 7S EST ADOPTE A LA MAJORITE

(Vote "pour" du groupe "Marseille Bleu Marine", et du groupe "Marseille en avant, vote "contre" des élus Front de Gauche, abstention du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, les élus non inscrits - non apparentés étant absents)

RAPPORT N°16-29086-DGECS - 16-59 7S - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE - SERVICE DE LA VIE SCOLAIRE – Délégation de Service Public de la restauration scolaire du 1er degré - Avenant n°6 au contrat n°11/0881 passé avec la société Sodexo. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame D'ANGIO, rapporteur.- Ce rapport a pour objet l'approbation de l'avenant n°6 au contrat n°11/0881 passé avec la société Sodexo. Il apparaît aujourd'hui nécessaire de réaliser des travaux de remise en état des offices du lot Nord, pour les 13^e au 16^e arrondissement, sur la base des travaux prescrits par l'audit des installations commandé par la Ville. Le montant de ces travaux s'élève à la somme de 207 030 euros TTC.

Il apparaît également nécessaire de procéder à des travaux complémentaires sur l'office Castellans les Lions, ainsi que de poursuivre le programme d'installation des self-services initié en 2001 sur les trois offices Bugeaud, Michelet et Saint-Louis Gare, et de procéder à des investissements mobiliers complémentaires afin de tenir compte de la hausse de fréquentation connue sur un certain nombre d'offices depuis septembre 2011. L'ensemble de ces investissements s'élève à la somme de 468 018,01 euros TTC.

Monsieur le Maire, je vous prie de mettre ce rapport au vote.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme D'ANGIO. Y a-t-il des interventions ?

Monsieur JOHSUA.- C'est le commentaire que l'on peut avoir sur cette question. Il faut bien continuer à vivre avec la sélection, c'est un avenant qui nous est proposé. Le principe même de la relation avec la Sodexo est extrêmement problématique, non pas sur le principe général, ce que, nous, nous défendons, et ce devrait être sous gestion publique, et ceci est encore une autre question. Mais simplement parce que nous avons le bilan de ce qui a été fait avec la Sodexo, nous avons toutes les difficultés que nous avons eues avec cette société, et sur lesquelles soi-disant il devait y avoir des études, les fameuses enquêtes. Les enquêtes qui ont été soumises à la Sodexo et Mme... pour dire ce qu'elle pensait de la Sodexo, voilà la réponse : "tout va bien". Eh bien, sa réponse pose énormément de problèmes et je ne vois pas comment on peut donner un satisfecit tout simplement à la manière dont les cantines fonctionnent à Marseille. On se rappelle les problèmes graves du point de vue de la santé qui nous ont été posés l'année dernière, il y a de gros soucis, y compris, alors là pour ces questions on n'a pas eu le temps, peut-être d'ailleurs on le fera, c'est l'occasion comme on en a discuté un petit peu précédemment, sur les études qu'il devrait y avoir. Non, cela ne va pas avec la Sodexo et non, il ne faut pas continuer dans cette voie-là !

Madame PONCET-RAMADE.- Monsieur le Maire, il s'agit donc d'un avenant n°6 au contrat passé avec la Sodexo. La Sodexo, tout le monde le sait, est une société de restauration collective originaire de Marseille, en la personne de M. BELLON, une très grosse entreprise qui a eu le marché des cantines de l'Armée américaine et qui à Marseille dessert les écoles, les hôpitaux, etc.

Le problème, la Sodexo est une société de restauration collective et là, dans l'avenant n°6, la Ville de Marseille lui demande de faire des travaux de Bâtiment et de Travaux Publics, d'électricité, d'achat de machines à laver, de meubles, etc. Et ensuite la Ville de Marseille dit : "nous paierons sur facture". Je suis désolée, mais d'abord, vis-à-vis de la concurrence, la Ville de Marseille doit faire des appels d'offres pour ce qu'elle achète et la Sodexo, ce n'est pas son travail d'acheter à la place de la Ville de Marseille ! D'ailleurs, je me demande si le contrôle de légalité ne pourrait pas s'exercer là-dessus s'il y a un recours au Tribunal Administratif, parce que tous ces travaux ne concernent en rien la Sodexo, qui va les faire effectuer par je ne sais qui, qui donnera des factures de je ne sais qui, et la somme globale s'élèvera quand même à 675 048 euros.

De la même façon, l'avenant n°2, je l'évoque bien qu'on ne le vote pas parce qu'il n'est pas dedans, mais que la Sodexo perçoit le prix du repas qui devrait être payé à la Ville de Marseille. Et la Sodexo envoie chaque matin aux Directeurs d'école la liste des élèves qui n'ont pas droit à manger à la cantine parce que leurs parents n'ont pas payé. C'est-à-dire que quand Monsieur le Maire de Marseille nous dit : "je n'ai jamais privé de repas un enfant", mais le problème, c'est qu'il ne le sait pas ! Parce qu'il y a en moyenne, dans chaque école, dix enfants qui ne peuvent pas manger à la cantine parce que les parents n'ont pas payé. Et c'est la Sodexo qui supprime l'accès au repas, ce n'est pas la Ville de Marseille.

Donc, je pense que cette société, qui a sûrement des mérites étant donné sa réussite financière, usurpe la fonction régaliennne de la Commune pour l'appel d'offres pour ces travaux, elle encaisse les prix qu'elle détermine et là on outrepassse les droits d'un tiers, qui en plus est un... puisque normalement c'est lui qui a le marché. Donc je voterai contre cette approbation de l'avenant n°6. Merci.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme PONCET-RAMADE.

(Mme MASSE demande la parole)

Monsieur RAVIER.- Trois intervenants à gauche ! Pourquoi pas ! Mais il va falloir recentrer un peu cette diversité au sein de votre groupe.

Madame MASSE.- Je voudrais continuer dans le sens de ma collègue, mais dans le rapport on parle aussi de ce programme d'installation qui devrait se poursuivre ensuite dans le 3^e et dans le 13^e arrondissement, on s'est bien rendu compte, comme par exemple La Croix Rouge Village, je pense que cette école est oubliée, ce groupe scolaire est oublié par la Mairie de Marseille depuis de longues années. Donc on parle d'agrandir, etc. Je demande au moins de faire un self-service et de faire une véritable cantine dans cette école.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme MASSE. Nous passons au vote.

LE RAPPORT N° 16-29086-DGECS - 16-59 7S EST ADOPTE A LA MAJORITE

(Vote "pour" du groupe "Marseille Bleu Marine", et du groupe "Marseille en avant, vote "contre" du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des élus Front de Gauche, les élus non inscrits - non apparentés étant absents)

RAPPORT N° 16-29069-DASS – 16-60 7S - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE – Attribution d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale pour la rénovation de résidences autonomes pour personnes âgées. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame RODRIGUEZ, rapporteur.- Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, ce rapport a pour objet l'approbation de l'affectation de programme à hauteur de 300 000 euros pour l'attribution d'une subvention d'équipement au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Marseille dans le cadre de travaux de rénovation et de mise aux normes de résidences autonomes pour personnes âgées. Pour ce qui concerne notre secteur, est concerné le Centre Communal d'Action Sociale de Frais-Vallon, dans le 13^e arrondissement. Monsieur le Maire, je vous prie de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme RODRIGUEZ. S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce rapport au vote.

LE RAPPORT N° 16-29069-DASS - 16-50 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

(Vote "pour" du groupe "Marseille Bleu Marine", du groupe "Marseille en avant, du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des élus Front de Gauche, les élus non inscrits - non apparentés étant absents)

RAPPORT N° 16-29185-DGUP – 16-61 7S - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE - SERVICE DE LA MOBILITE ET DE LA LOGISTIQUE URBAINES - DIVISION DE LA MOBILITE URBAINE – Approbation de dénomination de voies. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur DUDIEUZERE, rapporteur.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce rapport a pour objet l'approbation de dénominations de rues suite à l'avis favorable de la dernière Commission de Dénomination de Voies. Je ne vais pas toutes vous les citer, sous avez la liste dans ce rapport, nous avons le rond-point Marcelle CALVET au niveau de la déchetterie de Château-Gombert, le passage Simone JOUGLAS, entre la place des Héros et la Rue Centrale, la Draille des CHEVRES à Saint-Mitre, etc. Je voudrais par contre, juste, si vous me le permettez, m'arrêter au niveau de la rue Paul CHRISTOL, avec un L à la fin, il y a une petite erreur sur le rapport.

Sur l'initiative de Stéphane RAVIER et de mon collègue Adjoint à la Culture, Jacques BESNAÏNOU, nous avons eu la chance d'avoir en mars 2015 une exposition de l'artiste provençal Paul CHRISTOL, dans les Loges de la Mairie. Paul CHRISTOL est né à Nîmes en 1901. Sa carrière se partage entre Nîmes et un village dans le Pas-de-Calais, mais c'est à Marseille qu'il passe le plus de temps. Avec ses divers diplômes, il enseigna le dessin et la peinture dans les lycées Perrier, Thiers et Saint-Charles, puis à l'Ecole des Beaux-Arts à Marseille. Il continuera parallèlement à peindre le Sud et la Provence, avant de prendre sa retraite à Sausset-les-Pins où il s'éteindra à l'âge de 81 ans. Malgré cette brillante carrière et cet attachement à notre ville, aucune reconnaissance ne lui a été accordée jusqu'alors dans notre ville. C'est chose faite aujourd'hui grâce à l'intervention de la Mairie du 13-14 et une rue du Technopole de Château-Gombert, en face le collège Malraux, portera bientôt son nom.

Je vous demande, Monsieur le Maire, de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. DUDIEUZERE. Et cela nous a valu l'opportunité et le plaisir de contempler cette exposition de ce grand peintre qui est de chez nous.
Y a-t-il des interventions ?

Monsieur MARI.- Monsieur le Maire, je sais bien que ces noms proposés font généralement l'unanimité dans la Commission de dénomination de rues. Je peux confirmer que l'ensemble des noms que vous présentez des personnalités es qualité s'accordent. Mais laissez-moi vous dire que j'ai été quand même assez surpris de voir qu'il ne va y avoir qu'un rond-point Victor SCHOELCHER dans notre secteur.

Donc, assistant chaque année comme vous aussi, sûrement, Monsieur le Maire, à la journée commémorative en souvenir de l'esclavage et de son abolition, j'entends chaque fois les orateurs demander au Maire de Marseille que le Quai de la Fraternité soit rebaptisé : Quai de la Fraternité -Victor SCHOELCHER, eu égard à l'action de cet homme dont je rappelle qu'il a été admis au Panthéon.

Je note bien qui a fait ces propositions, donc j'en prends acte, mais je suis quand même déçu de voir que la Ville de Marseille ne puisse pas donner le nom de Victor SCHOELCHER à un lieu plus emblématique qu'un simple rond-point du 14^e arrondissement.

Et, Monsieur le Maire, là aussi, la remarque ne s'adresse pas à vous, on redemandera encore à Monsieur le Maire de Marseille pourquoi l'avenue des Aygaldes n'est toujours pas rebaptisée avenue Ibrahim Ali, le jeune de 17 ans qui a été lâchement assassiné par les colleurs d'affiches du Front National il y a plus de vingt ans. Merci pour votre attention.

Monsieur RAVIER.- C'est dans notre secteur du 13^e arrondissement que Victor SCHOELCHER sera honoré, c'est ce qu'il faut entendre. Vous regardez le verre à moitié vide, M. MARI ! Je note, moi, que c'est dans notre secteur que Victor SCHOELCHER sera honoré. Et M. VIGOUROUX aurait pu donner le nom d'une artère plus importante à cette illustre personnalité, et M. DEFFERRE avait trente ans pour le faire et il ne l'a jamais fait ! Alors, vous voyez, nous, nous sommes là, et c'est fait au bout de quelques mois.

Je tiens à féliciter M. DUDIEUZERE pour cette intervention dans cette Commission et je suis très heureux pour la rue Paul CHRISTOL.

Et j'espère que nous serons entendus pour Alida ROUFFE, cette grande comédienne marseillaise qui n'a toujours pas de rue, d'impasse, même pas de rond-point à son nom.

Je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 16-29185-DGUP - 16-61 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

(Vote "pour" du groupe "Marseille Bleu Marine", du groupe "Marseille en avant, du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des élus Front de Gauche, les élus non inscrits - non apparentés étant absents)

RAPPORT N° 16-29096-DEEU – 16-62 7S - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN - SERVICE ESPACES VERTS ET NATURE – Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier du Massif de l'Etoile - Approbation de la contribution financière annuelle de la Ville de Marseille aux frais de fonctionnement du Syndicat Mixte d'Etudes et de Réalisations du Massif de l'Etoile. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame LELOUIS, rapporteur.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, ce rapport a pour objet l'approbation de la contribution financière de la Ville de Marseille aux frais de fonctionnement du Syndicat Mixte d'Etudes et de Réalisations, SMER, du massif de l'Etoile, et ce, pour un montant de 18 595,20 euros au titre de l'année 2016. L'ensemble de cet espace ainsi défini représente 13 582 hectares, dont 2 256 sur la commune de Marseille.

Monsieur le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme LELOUIS. Y a-t-il des interventions sur ce rapport ?

Madame PONCET-RAMADE.- C'est une opération de débroussaillage, c'est tout à fait normal et c'est très bien de le faire. Simplement, je voudrais savoir, dans le cadre de l'économie circulaire, que deviennent les déchets de débroussaillage et des voies dégagées produits par le PIDAF. Est-ce qu'ils servent à des retraitements ? Est-ce qu'ils sont utilisés pour fabriquer des (pelés) ? Et je serais très heureuse d'entendre votre réponse.

Monsieur RAVIER.- Mme CORDIER peut peut-être apporter des précisions.

Madame CORDIER.- Mme PONCET-RAMADE, je tiens à vous rassurer, les déchets, c'est-à-dire tous les produits qui sont dus au débroussaillage, à la revalorisation des forêts, parce que nous avons plusieurs hectares en exploitation, qui appartiennent à plusieurs propriétaires, que ce soit des privés ou des collectivités, et suivant le boisement ou la végétation qui est sur place, vous avez ou un broyage sur place pour pouvoir pailler bien sûr et favoriser, ou vous avez une valorisation puisque quand on fait des coupes pour des voies coupe-feu, les bois qui sont coupés sont valorisés. Le pin, par exemple, est valorisé sur Tarascon pour faire du papier. Lorsque l'on a une certaine qualité de bois, on le valorise aussi pour du mobilier ou du bâtiment, etc. Donc, chaque fois on valorise, et surtout dans un circuit très court. Et on le fera de plus en plus.

Madame PONCET-RAMADE.- Merci.

Monsieur RAVIER.- Je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 16-29096-DEEU - 16-62 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

(Vote "pour" du groupe "Marseille Bleu Marine", du groupe "Marseille en avant, du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des élus Front de Gauche, les élus non inscrits - non apparentés étant absents)

RAPPORT N°16-29139-DEEU – 16-63 7S - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN - SERVICE ESPACES VERTS ET NATURE – Délégation de Service Public pour la gestion et l'animation du relais nature de Saint-Joseph - 14e arrondissement - Approbation de l'avenant n°1 à la convention 15/1026. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame LELOUIS, rapporteur.- Ce rapport a pour objet, dans le cadre de l'animation et de la gestion du relais nature de Saint-Joseph, l'approbation de l'avenant n°1 à la convention de Délégation de Service Public afférente que notre Conseil avait approuvée par délibération en date du 25 juin octobre 2015, n°15-72 7S.

La Ville de Marseille en a confié la gestion et l'animation à un délégataire, l'association Comité d'Animation et Intérêt du Relais Nature, CAIRN, par convention conclue en 2015 pour une durée de sept ans.

Le volet "communication" à l'initiative du délégataire n'étant pas prévu dans la convention de délégation de service public, il est apparu nécessaire d'encadrer les pratiques dans ce domaine.

Il est donc proposé au Conseil d'Arrondissements l'approbation d'un avenant à la convention en cours, précisant les moyens et modalités de communication et d'information pouvant être mis en œuvre par le délégataire.

Monsieur le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme LELOUIS. Je mets aux voix ce rapport.

LE RAPPORT N° 16-29139-DEEU - 16-63 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

(Vote "pour" du groupe "Marseille Bleu Marine", du groupe "Marseille en avant, du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des élus Front de Gauche, les élus non inscrits - non apparentés étant absents)

RAPPORT N°16-29188-DEEU – 16-64 7S - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN - SERVICE ESPACES VERTS ET NATURE – Délégation de Service Public pour l'exploitation et l'animation de la ferme pédagogique de la Tour des Pins - 14e arrondissement - Approbation de l'avenant n°1 à la convention n°14/04179. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame PATRITI, rapporteur.- Bonjour à tous ! Monsieur le Maire, ce rapport a pour objet, dans le cadre de l'exploitation et de l'animation de la ferme pédagogique de la Tour des Pins, l'approbation de l'avenant n°1 à la convention de Délégation de Service Public n°14/04179 passée entre la Ville de Marseille et Mme Marie MAURAGE. Cette convention est conclue pour une durée de sept ans. Toutefois, des ajustements sont apparus nécessaires en ce qui concerne les animations pédagogiques organisées par la Ville de Marseille, et plus précisément la prise en compte de demandes spécifiques d'établissements spécialisés, ainsi que la fourniture de produits alimentaires par le délégataire aux animateurs municipaux.

Par ailleurs, le volet "communication" à l'initiative du délégataire n'étant pas prévu dans la convention de délégation de service public, il est apparu nécessaire d'encadrer les pratiques dans ce domaine. Il est donc proposé au Conseil d'Arrondissements l'approbation d'un avenant à la convention en cours, précisant les moyens et modalités de communication et d'information pouvant être mis en œuvre par le délégataire.

Monsieur le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme PATRITI. S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 16-29188-DEEU - 16-64 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

(Vote "pour" du groupe "Marseille Bleu Marine", du groupe "Marseille en avant, du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des élus Front de Gauche, les élus non inscrits - non apparentés étant absents)

RAPPORT N°16-29035-DS – 16-65 7S - DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS – Mise aux normes pour des raisons de sécurité des buts de basket rabattables dans les gymnases municipaux - Approbation de l'autorisation de programme. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur LAMY, rapporteur.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce rapport a pour objet, dans le cadre de la mise aux normes pour des raisons de sécurité des buts de basket rabattables dans les gymnases municipaux, l'approbation de l'autorisation de programme mission Sports, Nautisme et Plages, année 2016, à hauteur de 180 000 euros.

Cette opération de remise à niveau concerne tous les gymnases, qu'ils soient centralisés, décentralisés ou scolaires. Pour ce qui concerne notre secteur, sont concernés les gymnases ci-après :

Dans le 13^e arrondissement, Rose-Fuveau, Croix Rouge, Saint-Jérôme - Lilas, Saint-Jérôme.

Dans le 14^e arrondissement : Henri Wallon, Gibraltar.

Cette liste pourra être complétée s'il s'avère après contrôles que d'autres interventions sur d'autres gymnases sont nécessaires.

Monsieur le Maire, je vous demande de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- **Merci, M. LAMY. S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce rapport aux voix.**

LE RAPPORT N° 16-29035-DS - 16-65 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

(Vote "pour" du groupe "Marseille Bleu Marine", du groupe "Marseille en avant, du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des élus Front de Gauche, les élus non inscrits - non apparentés étant absents)

RAPPORT N° 16-29202-DAH – 16-66 7S - DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DES RESSOURCES PARTAGEES – 14^e arrondissement - Entretien du cheminement piétonnier de la cité Saint-Barthélemy - Subvention à la SA d'HLM ICF Sud-Est Méditerranée au titre de l'année 2016. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur DUDIEUZERE, rapporteur.- Ce rapport revient chaque année à la même époque. Il a pour objet l'approbation de l'attribution d'une subvention de 3 049 euros à la SA d'HLM ICF Sud-Est Méditerranée, pour l'entretien du chemin piétonnier entre l'avenue Claude Monet et le chemin de Gibbes, à travers la cité SNCF Saint-Barthélemy, en raison de l'usage public de cet ouvrage et afin de ne pas accroître les charges locatives des habitants de cette cité.

Je vous demande, Monsieur le Maire, de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. DUDIEUZERE. S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce rapport au vote.

LE RAPPORT N° 16-29209-DAH - 16-66 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

(Vote "pour" du groupe "Marseille Bleu Marine", du groupe "Marseille en avant, du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des élus Front de Gauche, les élus non inscrits - non apparentés étant absents)

RAPPORT N° 16-29233-DSFP - 16-67 7S - DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE - SERVICE DE L'ACTION FONCIERE – 13^e arrondissement - Traverse Charles Susini - Cession d'un terrain à la société Neolia - Retrait de la délibération n°10/0652/DEVD du 21 juin 2010. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur DUDIEUZERE, rapporteur.- Ce rapport a pour objet l'approbation de la cession par la Ville d'une parcelle de terrain à la société Neolia en vue de la production de 32 logements. Le prix de ce terrain de 2 400 m², cadastré à Saint-Jérôme en haut de la traverse Charles Susini, est de 539 000 euros.

Il s'agit d'un reliquat d'une parcelle de terrain de 2 885 m² acquise par la Ville de Marseille en 1978, dont seule une petite partie avait été utilisée afin d'y réaliser un élargissement de voie et des équipements publics.

Il est donc question dans ce rapport de céder le bail au promoteur Neolia afin d'y réaliser, devinez quoi, des logements sociaux ! On s'en serait douté !

A noter toutefois que ce terrain faisait déjà l'objet d'une délibération qui a été retirée en juin 2010. Le prix de ce même terrain était alors, il y a six ans, de 890 000 euros, soit 351 000 euros de plus à l'époque. Il y a donc eu une légère baisse du prix de ce terrain en six ans, dont on ne connaît pas l'explication.

Je vous demande, Monsieur le Maire, de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. DUDIEUZERE. Y a-t-il des interventions ?

Madame MASSE.- Merci beaucoup. Moi aussi, c'est encore un nouveau hold-up de la Ville de Marseille sur ces terrains du 13^e arrondissement. Vous avez parlé du prix, mais je l'avais signalé, je ne vais pas le répéter, mais je suis sur ça. Et il y a aussi la motivation d'achat, il a quelques années maintenant, ceci c'était en 1978, on veut l'élargissement de la voie, la réalisation d'équipements publics. Alors, dans ce rapport, on nous dit : "tout est fait, soyez contents, vous avez tout". Or aujourd'hui nous avons encore des écoles surchargées, un manque de crèches, une circulation compliquée

C'est un nouveau hold-up encore une fois de terrain par la Ville de Marseille et donc, nous voterons contre ce rapport.

Monsieur RAVIER.- Pas d'autre intervention ?

Il est vrai que les logements sociaux, c'est toujours pour les mêmes, ce qui permet à la Ville de présenter un bilan global on ne peut plus flatteur, en tout cas qui correspond aux attentes de la loi. Mais c'est bien parce que les quartiers Nord, dans les 13^e et 14^e arrondissements en particulier, sont d'excellents élèves dans le domaine du logement social et cela permet à la Ville de s'en tirer, parce que dans les autres secteurs, ce n'est pas du tout du même niveau.

Monsieur MAURY.- Ce qui permet à M. MORAINÉ de pouvoir dormir tranquille !

Monsieur RAVIER.- Ce qui permettra à M. MORAINÉ de dormir tranquille, parce qu'il a une vision du logement social assez "tonique", mais qu'il ne tient pas devant les médias. En assemblée générale des CIQ, il a des discours assez musclés. Mais courageux, mais pas téméraire quand même !

Je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 16-29233-DSFP - 16-67 7S EST REJETE A LA MAJORITE

(Vote "contre" du groupe "Marseille Bleu Marine", et du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, vote "pour" du groupe Marseille en Avant, abstention des élus Front de Gauche, les élus non inscrits - non apparentés étant absents)

RAPPORT N° 16-29305-SPU - 16-68 7S - DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - SERVICE PROJETS URBAINS – Demande au Conseil de Territoire Marseille-Provence de saisir le Conseil de la Métropole en vue de solliciter l'engagement de la procédure de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme de Marseille - Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) débordement de cours d'eau. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur DUDIEUZERE, rapporteur.- L'Etat, par un arrêté du 26 janvier 2015, a prescrit l'établissement d'un Plan de Prévention des Risques d'Inondation, PPRI, par débordement des cours d'eau. Cependant, une règle de prévention des risques inondation existe déjà dans le PLU. Il est donc nécessaire de faire évoluer le document d'urbanisme afin d'éviter la coexistence des deux règles distinctes de prévention des risques entre le PPRI et le PLU. Par conséquent, ce rapport nous propose de saisir le Conseil de la Métropole en vue de solliciter l'engagement de la procédure de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme. Ces modifications ne changeront pas les dispositions d'orientations générales du PLU.

Je profite également de ce rapport pour rappeler notamment à nos amis des CIQ ici présents qu'une exposition est justement en cours dans la rotonde de notre Mairie concernant ce PPRI et les risques liés au débordement de l'Huveaune. Une réunion publique aura également lieu dans la Salle des Mariages, le lundi 4 juillet à 18 h 30, en présence de Monsieur le Maire et des techniciens du Service d'Urbanisme de la Mairie Centrale. Monsieur le Maire, je vous demande de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. DUDIEUZERE. Y a-t-il des interventions ?

Madame PONCET-RAMADE.- Oui, tout le monde sait que le PPRI est obligatoire, on a construit la L2 sans PPRI. C'est une incurie habituelle. Ceci, c'est une correction, donc on est pour.

Monsieur RAVIER.- Merci. Je mets aux voix ce rapport.

LE RAPPORT N° 16-29305-SPU - 16-68 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

(Vote "pour" du groupe "Marseille Bleu Marine", du groupe "Marseille en avant, du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des élus Front de Gauche, les élus non inscrits - non apparentés étant absents)

RAPPORT N° 16-28781-DF – 16-69 7S - DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES – Garantie d'emprunt - Société UES PACT Méditerranée - Opération Maulini - Acquisition et amélioration d'un logement - 14^e arrondissement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur DUDIEUZERE, rapporteur.- Ce rapport a pour objet l'approbation d'une garantie d'emprunt à hauteur de 55 % pour le remboursement de la somme de 41 401 euros que la société UES Habitat PACT Méditerranée se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer l'acquisition et la réhabilitation d'un logement au 50 boulevard Henri Maulini, dans le 14^e arrondissement. La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du contrat de prêt jusqu'au remboursement intégral de celui-ci.

Je vous demande, Monsieur le Maire, de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. DUDIEUZERE. S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce rapport au vote.

LE RAPPORT N° 16-28781-DF - 16-69 7S EST REJETE A LA MAJORITE

(Vote "contre" du groupe "Marseille Bleu Marine", vote "pour" du groupe "Marseille en avant, du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des élus Front de Gauche, les élus non inscrits - non apparentés étant absents)

RAPPORT N° 16-29241-DEEU - 16-70 7S - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN - SERVICE ESPACES VERTS ET NATURE – Travaux d'aménagement paysager du carrefour Marcel Delprat / Chemin du Vallon Vert à la Croix Rouge - 13^e arrondissement - Approbation d'une convention d'entretien et d'exploitation partiels du domaine public routier départemental. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame LELOUIS, rapporteur.- Monsieur le Maire, ce rapport a pour objet l'approbation de la convention ci-annexée, relative à l'entretien et à l'exploitation partiels du domaine public routier départemental.

Les routes départementales gérées par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône comportent en divers lieux des ronds-points et dépendances qui nécessitent des aménagements. Tel est le cas du rond-point

Croix Rouge – Delprat, situé à l'intersection de la rue Marcel Delprat et du chemin du Vallon Vert sur les RD4b à la Croix Rouge, 13013 Marseille. Ce site a fait l'objet, en 2015, d'un aménagement paysager de l'ilot central, réalisé par les services de la Ville de Marseille. Il est à présent nécessaire de conclure une convention avec le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, afin de définir les conditions de reprise en gestion de l'ouvrage par la Ville de Marseille et le Département qui doivent en assurer l'entretien et l'exploitation.

Monsieur le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme LELOUIS. Y a-t-il des interventions sur ce rapport ?

Madame CORDIER.- On entretient même l'olivier, et heureusement parce que sinon, deux mois après, il était mort !

Monsieur RAVIER.- Oui, c'est vrai qu'il ne vaut mieux pas réitérer ce qui s'est passé du côté de la faculté de Saint-Jérôme, où tous les arbres qui ont été plantés à la mauvaise époque sont tous morts. Oui, celui-ci mérite qu'on l'arrose ; un olivier, cela s'arrose de temps en temps. Donc nous avons payé l'olivier et la Ville arrosera, c'est le bon travail du vivre-ensemble. Chacun prendra sa part pour que ce symbole de tolérance et de paix puisse se développer sur ce rond-point Marcel Delprat.

Madame CORDIER.- Oui, mais j'aurais aimé, c'est la moindre des choses, il y a des règles et des lois, à un moment, que je ne sois pas avertie, mais sur la Rose, les Oliviers et autres, j'aurais aimé que les Services de la Mairie de Secteur se mettent en relation avec le Service des Espaces Verts Mairie Centrale, qui sont eux les techniciens et sont là pour le faire. Nous ne pouvons pas, je le rappelle, en ville planter un arbre ou autre chose comme on pourrait le faire dans n'importe quelle campagne. Nous sommes assujettis à ce qui passe en dessous, aux réseaux, et donc il y a des précautions à prendre et il y a un minimum de connaissances à avoir sur la technicité, la topographie, ce qui se passe dessus, dessous, etc. Et donc, j'espère que cela ne se réitérera pas parce que c'est des soucis et aussi le fait que l'on prenne une population en otage pour... Je trouve que le rôle d'un élu n'est pas là. Et on devrait se retrouver tous pour pouvoir faire lien.

Je vous rappelle quand même que la Ville de Marseille a mis 11 000 euros pour la réfection de ce rond-point. Vous y avez participé avec la fourniture de l'olivier, mais c'est plus intelligent si on travaille de concert.

Que je ne sois pas intervenue, cela ne me vexé pas, mais que l'on ne m'invite pas et que l'on ne sollicite pas les techniciens de la Mairie Centrale, ceci, ce n'est pas normal.

Monsieur RAVIER.- Oui, il est clair que si l'on se vexait chaque fois que l'on n'est pas invité lorsque l'on est pourtant concerné, je me vexerais tous les jours !

(Réflexion de M. MARI, inaudible)

Monsieur RAVIER.- C'était une entrée libre et c'était affiché dans tout le 13-14. Il n'y avait pas besoin d'invitation. Mais comme vous êtes un fana de foot, M. MARI, vous étiez devant votre télé et, nous, nous récompensons ceux qui sont sur les terrains.

Donc, on ne va pas faire toute une histoire de cet olivier, mais on vous avait demandé votre accord, nous l'avons obtenu de façon verbale, l'accord écrit n'est jamais arrivé, il est sans doute parti, mais nous ne l'avons jamais reçu. Et vous le savez aussi bien que moi, le CIQ, comme tous les CIQ de notre secteur, le CIQ de la Croix Rouge est un CIQ dynamique, qui ne lâche pas l'affaire. Il nous a relancés et relancés et relancés, et Mme LELOUIS a voulu bien faire, le mieux étant l'ennemi du bien, elle n'a pas attendu votre accord, le courrier que vous avez envoyé et que nous n'avons pas reçu, et a enclenché la procédure. Alors, il y a peut-être eu des couacs dans la communication. L'entreprise qui a livré cet olivier avait deux heures de retard, ce qui a fait que tout le monde poireaute à ce moment-là. Mais comme nous n'avons pas les moyens de planter un olivier toutes les semaines, cela ne va pas se reproduire de sitôt. Mais si nous pouvons à nouveau participer à l'embellissement des ronds-points ou ailleurs, eh bien, les Services se mettront en rapport les uns les autres afin que cela se passe mieux.

Mais cela va, l'olivier tient le coup pour l'instant. J'y suis passé encore hier soir et il se portait bien, grâce à l'eau fournie par la Ville et nous vous en remercions, Mme CORDIER. Quelle histoire cet olivier !

Nous passons au vote.

LE RAPPORT N° 16-29241-DEEU - 16-70 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

(Vote "pour" du groupe "Marseille Bleu Marine", du groupe "Marseille en avant, du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des élus Front de Gauche, les élus non inscrits - non apparentés étant absents)

RAPPORT N° 16-29115-DGUP – 16-71 7S - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE - SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET HANDICAPES – Attribution de subventions libéralités aux associations développant des projets de Santé Publique - Budget Primitif 2016 - 1^{re} répartition. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé 16 jours)

Monsieur MONTI, rapporteur.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce rapport a pour objet l'attribution de subventions libéralités aux associations développant des projets de santé publique. Il s'agit de la première répartition 2016.

Sur deux montants globaux de 47 500 euros et 61 700 euros, il est proposé d'attribuer aux associations ci-après, dont le rayonnement s'étend sur notre secteur, les aides financières suivantes : 2 500 euros pour l'association de gestion et d'animation du Centre Social de Malpassé, pour l'action "agir ensemble pour une meilleure nutrition dans notre quartier". Pour l'association Réseaux 13, intervenant dans le champ de la lutte contre le VIH/SIDA et les addictions, il est proposé de lui attribuer un montant total de 13 200 euros pour les actions citées, à l'exception de la première qui ne retient pas notre agrément.

Monsieur le Maire, je vous demande de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. MONTI. Y a-t-il des interventions ?

Monsieur AIRAUDO.- Monsieur le Maire, comme d'habitude, vous avez scindé la délibération. Donc nous ne prendrons pas part au vote sur cette délibération tronquée. Merci.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. AIRAUDO.

Madame PONCET-RAMADE.- C'est à propos de la santé publique. Je vois que la Ville de Marseille a de profondes préoccupations sur la santé publique : l'infection au VIH/Sida et les infections sexuellement transmissibles, les conduites à risques l'adolescentes, la santé mentale, la santé nutritionnelle, les inégalités de santé, et le respect de l'intégrité et de la dignité des personnes.

Alors, personnellement, je crois à la santé publique et au commencement de la santé publique était PASTEUR. Et avec PASTEUR, il y a une notion qui est l'hygiène, l'hygiène qui va faire baisser la mortalité et l'infection. Et à l'époque, il n'y avait pas d'antibiotiques, seule l'hygiène était le premier outil.

Et dans cette ville, l'hygiène, je suis désolée, il y a 8 toilettes publiques pour 860 000 habitants ! Donc, l'hygiène n'existe pas ! Et les maladies transmissibles par l'urine... Et au moment de la Coupe du Monde de Football, nous avons eu quand même le bonheur de voir une consommation de bière invraisemblable, et la bière est diurétique, et les alentours du stade sont devenus un immense urinoir. Et je pense que l'hygiène n'a pas été respectée. Donc il faudrait peut-être faire quelque chose, parce que, là, on va dépenser 61 700 euros pour donner des encouragements, mais on aurait pu construire quelques WC publics.

Et je pense que la Coupe du Monde a été mal préparée et que l'hygiène n'est pas un souci, n'est pas une préoccupation de la Ville de Marseille. Merci.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme PONCET-RAMADE. Vous confirmez cela, M. MARI, pour l'avoir observé, vous qui êtes un habitué du stade Vélodrome ?

Monsieur MARI.- C'est vrai, c'est très pénalisant !

Monsieur JOHSUA.- Monsieur le Maire, vous êtes, vous et votre majorité, en général assez prévisibles dans votre sectarisme, mais quelquefois non, et c'est ce qui est un peu étonnant. Après le vote, j'ai constaté que vous aviez refusé de soutenir la possibilité de l'amélioration d'un seul logement, un seul !

Monsieur RAVIER.- C'est une question de principe.

Monsieur JOSHUA.- Absolument ! C'est la délibération 16-69, je ne m'y attendais pas du tout, sinon je serais intervenu.

Revenons maintenant à la question qui nous travaille, Monsieur le Maire. Vous nous proposez un vote, qui est un vote séparé comme cela a déjà été annoncé, mais ce qui m'intrigue, c'est le contenu.

Alors, il y a un point positif que je voudrais souligner, ce n'est pas tous les jours qu'on peut le souligner, c'est que, cette fois-ci, l'attribution d'une subvention qui est donnée au Centre Social Malpassé ne vous pose pas de problème. C'est une avancée spectaculaire ! Je ne sais pas si c'est dû à la réussite, encore une fois, de la réunion sur le vivre-ensemble dans laquelle le Centre Social a pris une part importante..., mais je suis satisfait de cela !

Par contre, Monsieur le Maire, il n'a pas été donné un seul argument pour faire en sorte de refuser un "projet favorisant l'inscription dans un parcours de santé des familles d'origine gitane". C'est la fin qui compte évidemment, parce qu'au tout début, il n'y a pas de problème. Alors, il s'agit de familles d'origine gitane. Ce ne sont pas des Roms qui vous ennuiant, ce sont des familles d'origine gitane et tout le monde sait ce que cela veut dire : cela peut être très bien des gens qui ont la carte de nationalité française.

Ce qui nous gêne là-dedans, c'est cet ostracisme. Alors, vous ne pouvez pas être amené en accusation de diffamation, etc., mais on voit bien que le fait de déclencher un (vote "non") juste sur un nom, c'est assez proche de ce que l'on peut appeler d'une manière générale une discrimination. Et sur cela, je suis très surpris et je voudrais bien avoir une explication : pourquoi, spécifiquement, il y a un ostracisme sur cette population-là ?

Et pour vous éviter, Monsieur le Maire, de refaire la même intervention que vous avez faite plusieurs fois sur le thème de l'habitant de... (*inaudible*), personnellement je parle de la personne, je ne sais pas à qui vous faites allusion exactement quand vous parlez comme ça, mais je ne me sens pas concerné.

Alors, je tiens à vous le dire, Monsieur le Maire, une fois pour toutes : quand vous dites qu'il y a des gens qui ne mettent pas en pratique leurs principes, vous avez fait une enquête sur moi-même il y a un certain temps, puisque vous avez révélé des questions qui étaient brûlantes, vous savez tout, vous savez que je suis du Parc Bellevue, j'ai toujours habité ici..., j'étais du Parc Bellevue, mes enfants sont allés dans les collèges de l'enseignement public des quartiers où nous sommes. Je ne sais pas à qui vous vous adressez quand vous faites cela.

Je trouve cela déjà limite, parce qu'une fois vous m'avez repris en me disant : "M. JOSHUA, je vous interdis d'attaquer ma famille". Vous avez raison, je ne dois pas, mais il se trouve que je ne l'attaquais pas, mais vous avez raison sur le principe. Cette façon de mettre en cause personnellement les gens, et en plus à tort, est quand même détestable ! En ce qui me concerne, Monsieur le Maire, vous ne trouverez rien qui mette en contradiction ce que je dis et...

Cela dit, je ferme la parenthèse et je vous pose cette question, claire, nette et précise : qu'est-ce que vous avez contre la santé des familles d'origine gitane ? Pourquoi cet ostracisme spécifiquement sur cette population ? Vous avez fait un progrès considérable sur des populations d'autres origines et je vous en félicite. Un petit effort, Monsieur le Maire, parce que le vivre-ensemble, on a déjà discuté de cela, ce n'est pas le fait d'obligatoirement s'aider les uns les autres, ceci c'est un principe qui devrait être le vôtre également, s'aider les uns les autres, c'est un principe qui relève de...

Monsieur RAVIER.- ...Qu'est-ce que vous en savez ?

Monsieur JOSHUA.- Parce qu'en général, vous nous faites beaucoup de cours sur les origines chrétiennes de la France...

Monsieur RAVIER.- ...C'est vous qui faites des sermons, Monsieur !

Monsieur JOSHUA.- ...Le vivre-ensemble, ce n'est pas s'aimer obligatoirement, mais c'est de faire en sorte de prendre des mesures pour éviter le non vivre-ensemble. Et si vous avez une population qui est en mauvaise santé, même qui ne vit que dans un coin, c'est dangereux pour tout le monde, pour elle et pour tous les autres ! Donc, Monsieur le Maire, franchement, je voudrais que sur ce point précis, parce qu'il n'y a que cela que vous avez enlevé, revenez là-dessus, Monsieur le Maire, et faites en sorte que nous puissions voter quelque chose qui va de soi, sur le fait de pouvoir permettre une santé meilleure pour les populations de nos quartiers.

Monsieur RAVIER.- M. JOSHUA, la discrimination n'est pas de mon fait, elle est dans le texte. C'est le texte qui discrimine et qui nous invite à accorder des subventions selon l'origine ethnique, en l'occurrence gitane. Elle est là, la discrimination. Vous la qualifiez, vous et vos amis de Gauche comme de Droite, de discrimination dite positive. Moi je ne fais pas de discrimination, je ne m'inflige pas le communautarisme en agissant communauté par communauté. Je n'en reconnais qu'une, la communauté nationale au sein de laquelle, je crois, il y a déjà différentes origines. Mais je n'agis pas selon justement l'origine d'untel ou d'untel. Donc, la discrimination, encore une fois, n'est pas de mon fait. Je la combats, la discrimination. Et c'est un mauvais procès, une fois de plus, que vous me faites.

Quant à ce que vous avez dit précédemment, que je mènerai des enquêtes, je ne mène aucune enquête, j'ai autre chose à faire que de mener des enquêtes, la police en a assez à faire comme ça.

Je vous invite simplement à le vivre, le "vivre-ensemble" et non pas à le proclamer, non pas à le revendiquer, mais à le vivre au quotidien. Vous en vivez, mais vous ne le vivez pas. Et il y a des populations de toutes origines qui le vivent et qui n'en peuvent plus ! Et elles le disent, très clairement, sans être animées d'un sentiment de haine ou de rejet, mais c'est un ras-le-bol, car au quotidien, c'est un fardeau, pas tout le temps, pas partout, mais trop souvent. Et je suis le porte-parole et le défenseur de ces personnes.

Quant à votre réunion ou journée de "vivre-ensemble" qui s'est déroulée, je crois, au Parc Font Obscure, beaucoup de familles, un certain nombre en tout cas, ont dû passer du Parc Font Obscure à celui du Grand Séminaire la semaine suivante à l'occasion de la fête des familles organisée et souhaitée par Madame l'Adjointe, Mme Caroline SICARD, qui fut un grand succès et qui a réuni des familles, a priori, si j'en juge par ce que j'ai vu, si personne ne m'en fait le grief de dire ce que je vois, eh bien, des familles de toutes origines qui sont venues participer à cette fête. Et peut-être et sans doute même des familles qui étaient venues précédemment à Font Obscure sont venues au Parc du Grand Séminaire, où tout le monde était invité. Le Parc n'a pas été privatisé, contrairement à ce qui s'est passé quand les membres de l'association, qui se dit être une association des Femmes kurdes, ont pris d'assaut, en ayant pris bien sûr au préalable l'accord de la Mairie Centrale, mais se sont comportées, j'imagine, comme vous ne l'imaginez pas ! Je veux bien admettre, Mme CORDIER, que vous étiez à cent lieues de penser que cela puisse se réaliser, mais le fait est là : cette association a déposé des drapeaux kurdes tout autour du parc et a annexé, privatisé l'espace d'une journée ce parc, interdisant même à des habitants du quartier d'entrer dans le parc. C'est sans doute ce que vous appelez le "vivre-ensemble" M. JOSHUA ?

Madame PONCET-RAMADE.- J'ai deux observations à propos de la politique de discrimination sur laquelle vous discutez. D'abord, une chose, toutes les fois qu'il y a consanguinité en médecine, il y a des maladies, c'est-à-dire que seules les populations qui se mélangent ont des chances de ne pas transmettre des maladies héréditaires. Premier point.

Deuxième point, vous dites que la France est "bonne fille", ce n'est pas vrai ! La France a discriminé, nous en avons le souvenir cuisant ! En 1685, avec la révocation de l'Edit de Nantes, il y a eu des centaines et des milliers de gens qui se sont retrouvés sur les routes. Mon aïeul a fui à l'âge de 8 ans la ville d'Uzès pour aller à pied rejoindre Genève, avec son petit frère à la main ! Il a mis trois mois ! Et quand je vois des enfants syriens sur les routes, je pense à lui. Et je vous signale que cette discrimination n'a cessé qu'en 1789 quand sont enfin devenus citoyens les Juifs, les Protestants, les Comédiens et les gens de couleur ! Jusque-là, ils n'avaient pas de citoyenneté !

Donc n'oublions pas, ces plus de 100 ans pendant lesquels la France s'est conduite d'une manière assez ignoble. Et je suis très contente que l'on soit dans une République qui ne discrimine plus. Merci.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme PONCET-RAMADE. Je vois que vous arrivez à 1789, date, pour vous sans doute, de la naissance de notre nation. Vous oubliez ce qui s'est passé ensuite. Si les Protestants, les Juifs, etc., ont, et nous en sommes tous heureux, trouvé ou retrouvé une liberté dans notre pays, vous omettez ce génocide qui s'est produit sous la terreur révolutionnaire et qui a conduit celles et ceux qui croyaient ou qui avaient le culot ou l'outrecuidance d'être fidèles à leur Dieu et à leur Roi d'être passés au fil de la baïonnette républicaine. Et ce sont des dizaines et des centaines de milliers de Vendéens que la République de l'époque a massacrés ! Elle ne les a pas envoyés sur la route, elle les a envoyés à l'échafaud !

Et dois-je rappeler ce qui s'est passé quand nos compatriotes Pieds-noirs et Harkis, qui ont eu le choix entre la valise et le cercueil, à cause de la trahison du Président de la République de l'époque, qui l'est devenu grâce ou à cause de ces événements d'Algérie, qui après avoir dit "je vous ai compris", eh bien "maintenant je vous trahis" ! Et ce sont des centaines de milliers de Pieds-noirs et de Harkis qui ont été massacrés par le FLN, par les Fellagas et les terroristes du FLN, que la Mairie de Marseille ne manque jamais d'honorer en recevant par exemple Mme Zohra DRIF, comme l'a fait M. GAUDIN, avec tous les honneurs qu'il pensait être dus à son rang, et qui est elle-même une terroriste pour avoir posé une bombe dans un café d'Alger, le Milk Bar, à la fin des années 50, tuant des femmes et mutilant des enfants !

Alors, vous avez une mémoire sélective, Mme PONCET-RAMADE ! Venant de votre part, cela ne m'étonne pas. Ces petites histoires, vous pouvez les raconter aux petits enfants, mais pas à nous !

Nous pouvons donc passer au vote.

LE RAPPORT N° 16-29115-DGUP - 16-71 7S, TEL QUE PROPOSE PAR LA MAIRIE DE SECTEUR, EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

(Vote "pour" du groupe "Marseille Bleu Marine", Non-participation au vote du groupe "Marseille en avant, du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des élus Front de Gauche, les élus non inscrits - non apparentés étant absents)

RAPPORT N° 16-29137-DEEU – 16-72 7S - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN - SERVICE ESPACES VERTS ET NATURE – Autoroute A507 / Rocade L2 à Marseille - Approbation de la convention bipartite n°1 de transfert de gestion et de la convention bipartite de superposition d'affectation des aménagements de surface de la rocade L2 Est (secteurs : Florian, La Parette, La Fourragère, Saint-Jean du Désert, Saint-Barnabé, Montolivet, Les Tilleuls). (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé 16 jours)

Monsieur DUDIEUZERE, rapporteur.- Ce rapport, qui est quand même un rapport purement technique, a pour objet deux conventions relatives au transfert au profit de la Ville de Marseille des aménagements de surface réalisés sur la L2.

Nous avons notamment une convention bipartite de transfert de gestion qui a pour objet de préciser les responsabilités respectives entre la SRL2 et la Ville de Marseille, ainsi que les conditions de réalisation des aménagements de surface destinés à être remis à la Ville de Marseille à l'achèvement de l'ouvrage.

Cette 1^{ère} convention, en fait, ne concerne pas directement notre secteur, mais uniquement la partie Est.

La deuxième convention, par contre, concerne notre secteur pour ce qui est du tunnel des Tilleuls. Elle définit les interfaces entre la Ville de Marseille et les titulaires, ainsi que les modalités d'intervention des deux parties sur les aménagements paysagers faisant l'objet d'une superposition d'affectation.

Donc, en gros, pour résumer et pour être un peu plus clair, le génie civil des ouvrages d'art, y compris l'étanchéité et les émergences techniques nécessaires, comme les issues de secours ou les parties émergentes des stations de ventilation/ extraction, seront toujours gérés et entretenus par le titulaire, c'est-à-dire la SRL2, après la mise en service et au titre du contrat de partenariat et pendant toute sa durée.

Et tout le reste, par contre, les aménagements paysagers, les équipements créés situés au-dessus des dalles des tranchées couvertes et de leurs abords, les autres endroits où il est programmé des pistes cyclables, etc., vont, eux, être transférés à la Ville de Marseille.

Comme je l'ai dit, hormis le tunnel des Tilleuls, ce rapport ne concerne en fait pas directement notre secteur, mais je voudrais quand même en profiter pour rebondir sur ce sujet et pour dire quelques mots au sujet de cette L2. En effet, il est indiqué sur le rapport du Conseil Municipal, je cite : "Le projet, conçu en concertation avec la SRL2 d'une part, les riverains, la Mairie de Secteur et les Services techniques de la Ville de Marseille d'autre part, adopte les principes de gestion durable..." , etc. Alors, en gros, on voit bien que dans ce rapport concernant essentiellement la partie Est, la Mairie de Secteur dont on parle, c'est évidemment la Mairie du 11-12, car pour notre part, ici, la Mairie du 13-14, si nous ne savions pas ce qu'était le mépris et l'indifférence avant d'être élus, eh bien, nous avons vite appris à savoir ce que c'était et à le connaître !

En effet, malgré les demandes maintes fois réitérées que nous avons encore dû faire auprès du Préfet, auprès de Jean-Claude GAUDIN et même auprès du Ministre, aucune réponse ne nous a été faite, que ce soit pour la L2 même ou pour les aménagements de surface ! Je rappelle également les demandes que nous avons faites pour le report de l'ouverture de la partie Est dans le sens Nord Est, afin de ne pas venir saturer plus encore notre secteur déjà passablement embouteillé par les travaux en cours.

Et s'il n'y avait que nous qui étions méprisés, ce ne serait pas grave. Mais au travers de leurs élus, ce sont les 152 000 habitants des 13^e et 14^e arrondissements qui sont relégués comme des citoyens de seconde zone. Et cela est vraiment insupportable.

Je vous demande, Monsieur le Maire, de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. DUDIEUZERE. Y a-t-il des interventions ?

Monsieur MARI.- Monsieur le Maire, lors du dernier Conseil d'Arrondissements je vous avais qualifié de Calimero, mais je vois que vous avez fait des petits poussins ! Donc, en la personne de M. DUDIEUZERE, il y a un Calimero bis !

(Echange de propos simultanés)

Monsieur MARI.- Monsieur le Maire, plus sérieusement, sur ce dossier, vous avez fait beaucoup de brassage, beaucoup de vent ces deux dernières années. La question que je voudrais vous poser est celle-ci : quelles avancées avez-vous obtenues pour la population du 13-14 depuis deux ans que vous êtes Maire de ce secteur ? Vous avez souvent, et pas toujours, et sur les bancs aussi des Républicains, stigmatisé l'action de la Mairie de Secteur précédente. C'est vrai que l'on a peut-être pas été à la hauteur des attentes des habitants, mais nous avons obtenu, nous, quelques avancées.

Je rappellerai quand même la dalle couverte de 60 mètres supplémentaires par rapport au projet initial. Je rappellerai la reconstruction de l'école de la Busserine. Nous avons vraiment ferrailé avec la Mairie Centrale, tout à fait contre, et, je dois le reconnaître, c'est grâce à M. GONDARD, Directeur Général des Services, que le Maire de Marseille a pu être infléchi, ainsi que l'Adjointe en charge du Grand Projet de Ville. Sur les transports en commun, c'est nous qui avons obtenu au niveau du PDU l'inscription d'un transport commun en site propre entre Bougainville et Frais Vallon.

Et nous sommes restés malheureusement après 2014 à la page blanche pour la dalle couverte. Que va-t-on faire de cette dalle ? Nous avons un projet, entre autres, de jardins partagés, qui avait été mis à la concertation des habitants, de jeux d'enfants, de petits équipements sportifs de proximité.

Mais vous, Monsieur le Maire, aujourd'hui, au bout de deux ans de mandat, qu'est-ce que concrètement vous avez obtenu sur ce dossier pour les habitants du 13-14 ? A part faire des conférences de presse, des tracts et des courriers, est-ce que vous avez servi à quelque chose sur ce dossier ? Autant, je vous reconnais de grands

talents de Président du Comité des Fêtes du 13-14, il est vrai que les fêtes que vous avez organisées ces derniers temps étaient très populaires. Mais en tant que Maire de Secteur, concrètement, qu'avez-vous fait ? Voilà, je vous pose la question.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. MARI. A vous, M. JOHSUA,

Monsieur JOHSUA.- En attendant la réponse à cette question et indépendamment de savoir qui est responsable de quoi, la situation telle qu'elle est en train de s'engager est absolument catastrophique, au moins pour notre secteur et au moins pour une partie de notre secteur plus spécifiquement, que l'on connaît bien puisque moi-même je suis né ici, j'y habite, on voit bien que le problème va se poser et on n'avance pas du tout du point de vue des solutions.

Et donc, sur tous ces dossiers qui nous sont proposés, je pense que le principe que nous devons avoir est le suivant : tant que tout n'est pas réglé, rien ne l'est ! Et donc le fait de nous faire voter sur tel ou tel point qui nous concerne à tel ou tel endroit, où l'on pourrait être plus ou moins d'accord, ne peut pas être retenu tant que l'ensemble des questions n'est pas réglé.

Et effectivement, celles qui ne le sont pas, comme par hasard, concernent les 13-14, sont particulières aux 13-14. Tel que c'est engagé, on voit bien que cela risque d'être comme ça jusqu'au bout, et une fois que ce sera inauguré comme ça, on ne pourra plus rien y changer !

Donc la question se pose maintenant et nous devons émettre un vote le plus clair possible sur le principe qui devrait être appliqué : tant que tout n'est pas réglé, rien n'est réglé ! Nous, on ne va pas l'adopter point par point, en tel ou tel endroit, un espace paysager très bien conçu à tel endroit. Tant que tout n'est pas réglé, rien n'est réglé ; nous allons voter contre ce rapport.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. JOSHUA.

M. MARI, vous faites bien de souligner ce succès rencontré par ces fêtes populaires. Je ne sais pas si c'est le mot "populaires" qui vous gêne. Et je tiens à féliciter celles et ceux qui en sont à l'origine, la Directrice de Cabinet et l'ensemble des Services, que ce soit les Services financiers, techniques, qui ont participé à ces succès, que ce soit pour la Fête des Familles, la Fête des Marseillaises dans lesquelles on vous a vu accompagné de Madame la Députée, oui, on l'a vue à la Fête des Marseillaises aussi, à la Fête des récompenses, des trophées des Champions, où vous auriez pu venir. Et à chaque fois, ce fut un beau succès, comme ces sorties effectivement des Seniors, puisque les Seniors ont été les grands oubliés de cette Mairie de Secteur, cela ne faisait pas partie de vos préoccupations. C'était un engagement de campagne et il est tenu, d'autant que, comme le rappelait le Conseiller départemental Denis ROSSI il y a quelques jours, qui nous félicitait d'ailleurs comme vous, au Centre d'animation du Merlan, le Conseil Départemental a décidé de réduire sa subvention, son aide, après. Donc, vraiment une heureuse décision que de proposer ces sorties à nos Seniors. Et bien sûr, tout ceci sera reconduit à la rentrée, bien qu'il y en ait encore une autre là, avant les vacances d'été, le 22.

Il ne vous aura pas échappé, M. MARI, que quand nous sommes arrivés ici, nous sommes entrés dans une phase de travaux. L'ancien Premier Ministre, Jean-Marc AYRAULT, vous vous en souvenez, était venu avec des valises pleines de promesses, qu'il n'a évidemment quasiment pas tenues, si ce n'est quelques millions pour cette fameuse L2, qui dans sa partie Nord, malheureusement..., il est clair qu'il y a deux L2, la L2 Est et la L2 Nord. La L2 Est qui est de bien meilleure qualité, on ne dit pas parfaite, mais de bien meilleure qualité.

Et la L2 Nord qui démontre, encore une fois, que ceux-là mêmes qui me font des leçons de vivre-ensemble, de tolérance, d'accueil, de respect, eh bien, jettent une fois de plus les populations de ce secteur dans le bruit, dans la pollution et dans des aménagements qui ne sont pas encore couchés sur papier. Ceux-là mêmes qui me donnent des leçons de vivre-ensemble laissent ou vont jeter des dizaines, voire des centaines de milliers d'habitants dans un quotidien fait d'embouteillages, de bruit. Je prendrai l'exemple de la tour H de Frais Vallon, sous laquelle la passerelle non couverte va accueillir dans quelques semaines des milliers de véhicules. Il est acté que 58 logements vont subir des conditions de bruit largement au-dessus des normes. Qu'ont répondu les donneurs de leçons de vivre-ensemble ? On paiera le double vitrage ! Voilà ! Ceux qui me donnent des leçons de vivre-ensemble ont répondu aux habitants de Frais Vallon : "On vous mettra du double vitrage" !

Par contre, lorsqu'il y a un peu de bruit dans le tunnel de Montolivet, lorsque l'on s'est rendu compte lors des essais qu'il y avait un peu trop de bruit dans le tunnel de Montolivet, eh bien, on rajoute une couche de matériaux adéquats pour que le bruit soit atténué. Dans les quartiers Nord, rien, rien, rien !

Nous nous heurtons, M. MARI...

Monsieur MARI.- ...Et le constat ?

Monsieur RAVIER.- Mais le constat, c'est justement le bilan de votre inaction lorsqu'il était encore temps de négocier, lorsqu'il était encore temps d'exiger et de convaincre ! Alors, je ne sais pas quels ont été les intérêts de qui dans cette histoire, mais de subir aujourd'hui le refus catégorique de l'Etat d'investir 20 petits millions

d'euros, car il s'agit d'un investissement, dans cette bretelle de retournement, du côté de Queillau, ce qui est d'une logique implacable sur tous les plans, le bruit, la pollution et surtout la circulation, ce sont vos amis socialistes, M. MARI, qui nous refusent 20 millions d'euros, pour un projet qui a coûté 1 milliard. On sait que les caisses de l'Etat sont vides, c'est M. FILLON qui nous l'avait dit, mais votre ami M. HOLLANDE n'a cessé de creuser, à tel point que 20 millions, on nous les refuse, à moi, peut-être au Maire de Marseille s'il le demande, je ne sais pas, parce qu'il ne communique pas trop sur ce dossier. Le Préfet nous ignore ! Nous regrettons, même s'il n'avait pas que des qualités, le Préfet Michel CADOT, qui nous avait accordé une réunion avec les CIQ, en tout cas les Présidents de CIQ, et qui avait daigné écouter d'une oreille attentive cette proposition ou ce rappel concernant la bretelle de retournement, qu'il trouvait très pertinente, et qui peut-être aurait-il eu un autre discours, lui, auprès de vos amis du Gouvernement.

Donc, pour cette bretelle, on nous a dit : "Même pas en rêve !" Et lorsque nous demandons, et nous ne sommes pas les seuls, les CIQ, les associations d'habitants, eh bien, on nous ignore ou alors on nous répond qu'il n'y a pas d'argent.

Donc, là, il y a peut-être une nouvelle affaire "amiante", si l'on peut dire : l'amiante que nous subissons aujourd'hui, qui a été utilisé il y a quelques dizaines d'années, eh bien, aujourd'hui, nous en payons le prix, notamment au niveau de la santé publique. Eh bien, dans quelques années, nous paierons le prix, sur la santé publique, de votre inaction lorsqu'il s'est agi de négocier et de votre mépris aujourd'hui de ne pas consentir quelques millions d'euros pour la qualité de vie de nos concitoyens. Et ceci, c'est à vous que nous le devons, M. MARI.

Il est trop facile de dire : qu'est-ce que vous avez fait ? Nous harcelons, on ne va pas les prendre en otages, on ne va quand même pas utiliser la violence, nous essayons de les persuader. Sur le fond, il ne nous donne pas tort. Ils ne nous disent pas, ni à nous ni aux CIQ, que nous sommes dans l'erreur, que ce qui est proposé ne correspond pas aux besoins. Mais ils nous disent : "Il n'y a pas d'argent !" Il y en a peut-être pour les Jeux Olympiques, il y en a peut-être pour toutes ces festivités mondiales qui font briller Marseille. Mais pendant que la Mairie de Marseille brille, les quartiers Nord étouffent !

Est-ce que l'on peut passer au vote ? Mais on ne lâchera pas l'affaire, on continue ! J'ai abordé le Ministre Secrétaire d'Etat au Sénat, pour lui demander un rendez-vous : il m'a écouté, mais quand je lui ai dit que j'étais le Maire du 13-14, il s'est fissuré, j'ai cru qu'il allait avoir un malaise. Et puis je lui ai écrit, et encore écrit, et il a fini par me dire : "Voyez avec le Préfet". Je vous relate les faits. Mais encore une fois, c'est le mépris le plus total !

(Echange de propos simultanés)

Monsieur RAVIER.- Nous passons au vote sur ce rapport.

LE RAPPORT N° 16-29137-DEEU - 16-72 7S EST ADOPTE A LA MAJORITE DES VOTANTS

(Vote "pour" du groupe "Marseille Bleu Marine", et du groupe "Marseille en avant, vote "contre" des élus Front de Gauche, abstention du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, les élus non inscrits - non apparentés étant absents)

RAPPORT N° 16-16-29299-SPU – 16-73 7S - DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - SERVICE PROJETS URBAINS –Convention tripartite n°2 de remise d'ouvrages et convention tripartite n°2 de superposition d'affectation de la rocade L2 de Marseille entre la Société de la Rocade L2, la Ville de Marseille et la Métropole d'Aix-Marseille Provence. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé 16 jours)

Monsieur DUDIEUZERE, rapporteur.- Sur ce rapport, cela va être très rapide puisqu'en fait, avec les Services de la Mairie de Secteur, nous avons remué ciel et terre depuis hier et jusqu'à la dernière minute, pour tenter d'obtenir les deux annexes, c'est-à-dire les deux conventions, et nous n'avons pas réussi à les obtenir, elles ne nous ont pas été envoyées par le Service des Assemblées de la Mairie Centrale. Donc nous ne les avons pas ! Je vous propose donc de ne pas participer au vote pour ce rapport, puisque nous n'avons pas les conventions.

(Divers échanges entre élus de la majorité et de l'opposition, notamment du groupe "Marseille en avant", concernant ces annexes)

Monsieur RAVIER.- Donc, nous ne participerons pas au vote en ce qui nous concerne.

LE RAPPORT N° 16-29299-SPU - 16-73 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

(Vote "pour" du groupe "Marseille en avant, abstention du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, non-participation au vote du groupe "Marseille Bleu Marine", et des élus Front de Gauche, les élus non inscrits - non apparentés étant absents)

ADDITIF N° 1 REÇU VENDREDI 17 JUIN 2016 (HORS DELAIS)**LES RAPPORTS SUIVANTS N'ONT PAS ETE ENROLES**

RAPPORT 16-29424-DEEU - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN - SERVICE ESPACES VERTS ET NATURE - Attribution de subventions à différentes associations œuvrant dans le domaine de l'environnement - Annulation de la subvention attribuée à l'association Colineo - Modification de la délibération n°15/1024/DDCV du 16 décembre 2015

RAPPORT 16-29396-DGAPM

DIRECTION GENERALE DE L'ATTRACTIVITE ET DE LA PROMOTION DE MARSEILLE - Direction des Relations Internationales et Européennes - Attribution de subventions à trois associations

RAPPORT 16-29426-DSFP - DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE - SERVICE GESTION IMMOBILIERE ET PATRIMONIALE - Approbation des subventions en nature accordées à des organismes dont l'activité présente un intérêt général local

RAPPORT 16-29418-DPMS - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE LA POLICE MUNICIPALE ET DE LA SECURITE - SERVICE PREVENTION DE LA DELINQUANCE - Convention cadre triennale 2016-2018 relative à la Médiation Sociale Urbaine sur les quartiers prioritaires de la Ville de Marseille

RAPPORT 16-29187-DASS - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE - Subventions d'équipement à diverses associations - 1^{re} répartition 2016

RAPPORT 16-29294-DASS - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE - Subventions aux équipements sociaux et aux associations partenaires - 2^e répartition 2016 - Budget 2016

RAPPORT 16-29304-DASS - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE - Versement aux gestionnaires des Maisons de la participation financière de la Ville - Budget 2016.

RAPPORT 16-29090-DVSEJ - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE - SERVICE DE LA JEUNESSE - Nouvelles dispositions particulières des garderies du matin et du soir

RAPPORT 16-28992-DS - DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS - Attribution de subventions aux associations sportives - 3^e répartition 2016 - Approbation de conventions - Budget primitif 2016

RAPPORT 16-29178-DASS - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE - Attribution de subventions à des associations agissant en faveur des Anciens Combattants - 1^{re} répartition 2016

RAPPORT 16-29182-DASS - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE - Attribution de subventions à des associations d'Animation Urbaine - 1^{re} répartition 2016

RAPPORT 16-29184-DASS - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE - Attribution de subventions à des associations œuvrant en faveur des Seniors - 1^{re} répartition 2016.

RAPPORT 16-29190-DASS - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE - Attribution de subventions à des associations d'Intérêt Social - 1^{re} répartition 2016.

RAPPORT 16-29357-DPE - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES - RAYONNEMENT ECONOMIQUE - Plan Marseille Attractive 2012/2020 -

Attribution de subvention de fonctionnement à l'association Medinsoft pour l'organisation de deux événements économiques au Pôle Média de la Belle-de-Mai - Approbation d'une convention

RAPPORT 16-29372-DASS - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE - Attribution de subventions à des associations de Solidarité, de Lutte contre l'Exclusion et d'Intégration - Libéralités - 2^e répartition 2016

RAPPORT 16-29379-DPE - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES - SERVICE EMPLOI - Attribution de subventions en partenariat pour l'année 2016 à des associations qui œuvrent en faveur de l'insertion professionnelle et de l'emploi - 2^e série - Approbation de conventions

RAPPORT 16-29418-DPMS - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE LA POLICE MUNICIPALE ET DE LA SECURITE - SERVICE PREVENTION DE LA DELINQUANCE - Convention cadre triennale 2016-2018 relative à la Médiation Sociale Urbaine sur les quartiers prioritaires de la Ville de Marseille

RAPPORT 16-29303-DPE - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR RECHERCHE - CPER 2015-2020 - Restructuration des Espaces de Recherche Marseille Nord / Saint-Jérôme - Approbation d'une convention

ADDITIF N° 2 REÇU MARDI 21 JUIN 2016 (HORS DELAIS)

LES RAPPORTS SUIVANTS N'ONT PAS ETE ENROLES

RAPPORT 16-29334-DGUAH - DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - Programme DSU - Première série d'opérations d'investissement 2016

RAPPORT 16-29441-DS - DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS - Modification du règlement intérieur des piscines.

RAPPORT 16-29385-DS - DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS - Ouverture d'équipements sportifs au grand public - Approbation d'un nouvel équipement en libre accès.

RAPPORT 16-29108-DAC - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE - Attribution de subventions de fonctionnement et d'aide à l'action année 2016 aux associations culturelles - 6^e répartition - Approbation des conventions de subventionnement et des avenants aux conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations

Monsieur RAVIER.- L'ordre du jour étant épuisé, à moins qu'il y ait encore une question, Mesdames et Messieurs, je vous souhaite une bonne soirée et à bientôt !

Merci bien sûr aux CIQ et aux personnes présentes qui ont assisté à ce Conseil, au Secrétariat des élus dirigé par Mme HABLOT, à la Direction Générale des Services, M. CAMBIER, à la Chef de Cabinet, Mme GUFONI, et bien sûr à la Directrice de Cabinet, Mme HARMS, et à l'ensemble des Services qui nous ont préparé ce Conseil. Et merci aux élus, aussi !

La Séance du Conseil d'Arrondissements est levée à 17 h 15, par M. Stéphane RAVIER, Maire du 7^e Secteur.

* * *